Région Ile-de-France

PROJETS FINANCÉS PAR
LES EMPRUNTS VERTS
ET RESPONSABLES 2015

îledeFrance

Sommaire

Projets financés 4
Présentation de la Région Ile-de-France 5
Introduction 6
Description du processus interne de la Région sur la sélection des projets et l'allocation des fonds 9
Empreinte des obligations émises : synthèse des impacts pondérés 10

Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs 13
Lycée Saint-Denis 14
Lycée international Noisy-le-Grand 16
Lycée Alexandre Denis 18
Lycée Galilée 20
Lycée Boulogne-Billancourt 22
Lycée Léonard de Vinci 24
Restructuration et extension du campus Jourdan, Paris 14ème 26
Construction d'une Maison des Sciences de l'Environnement sur le campus de Créteil 28
Maison de l'Ile-de-France à la CIUP 30
Aménagement de l'Ile de loisirs de Vaires-Torcy 32

Transport en commun et mobilité durable 35
Prolongement de la ligne 4 à Bagneux (phase 2) 36
Prolongement de la ligne 12 phase 1 38
Prolongement de la ligne 14 à mairie de Saint-Ouen 40
Tramway T3 Porte de la Chapelle 42
Tramway T6 44
Tramway T7 phase 1 46
Tramway T8 48
Tangentielle nord phase 1 50
Dispositif Développement des bus en site propre : TCSP Massy-Saclay-ST Quentin en Yvelines 52
Dispositif Protection des infrastructures contre le bruit : Protections phoniques des autoroutes A4/A86 54

Energies renouvelables et efficacité énergétique 57
Doublet géothermique à Chelles 58

Biodiversité 61
Acquisition et aménagement des buttes du Parisis : aménagement du chemin des crêtes 62
Réouverture et renaturation de la Bièvre 64

Actions sociales en faveur des populations vulnérables 67
Construction d'un nouvel institut medico-educatif (IME) de Soubiran 68

Logement social 71
Construction nouvelle à la ZAC des Hautes Bornes 72
La Banane : Réhabilitation thermique 74

Développement économique solidaire 77
Dispositif PM'up 78
Dispositif régional : Aide à l'Innovation Responsable (AIR) 80
Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE 82
Soutien aux projets de R&D collaboratifs des pôles de compétitivité 84

Annexes 89
Annexe 1 : Notice méthodologique 90
Annexe 2 : Définitions complémentaires et illustrations possibles des critères d'éligibilité 94
Lexique 97

Emprunts verts et responsables 2015

Transport en commun et mobilité durable
301,1 millions €

- Liaisons ferroviaires **120,7 M€**
- Tramways **84 M€**
- Lignes de métro **50,5 M€**
- Bus en sites propres, aménagement des voiries **42,1 M€**
- Dispositif Protection des infrastructures contre le bruit **3,8 M€**

Logement social
98,2 millions €

- Dispositif Action régionale en faveur du logement - offre nouvelle & précarité énergétique

Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
80,6 millions €

- Construction de lycées neufs **46,9 M€**
- Construction dans l'enseignement supérieur **19,5 M€**
- Construction d'un équipement sportif d'intérêt régional **9,5 M€**
- Rénovation de lycées **4,7 M€**

Développement économique et solidaire
59,4 millions €

- Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien, avec incitations positives en faveur du développement durable **33,8 M€**
- Financement et accompagnement de la création et du financement des entreprises, avec incitations positives en matière de développement durable **19,2 M€**
- Soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale **6,4 M€**

Biodiversité
38,1 millions €

- Dispositif Acquisitions et aménagements par l'Agence des Espaces Verts **24,9 M€**
- Dispositif Stratégie régionale biodiversité **13,2 M€**

Actions sociales en faveur des populations vulnérables
36,5 millions €

- Dispositif Politique sociale régionale

Renouvelables et efficacité énergétique
11,1 millions €

- Dispositif Politique énergie-climat

Emprunts verts et responsables 2015

625

millions €

Projets financés

	Emprunts verts et responsables 2015		Emission publique 14/04/2015		Placement privé émis le 23/07/2015		Abondement souche 2012-2024 émis le 15/10/2015	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
TOTAL (M€)	**625.0**		**500.0**		**100.0**		**25.0**	
Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs	**80.6**	12.9%	**64.4**	12.9%	**12.9**	12.9%	**3.3**	13.2%
Construction de lycées neufs								
Lycée Saint-Denis - Plaine commune	10.0		8.0		1.6		0.4	
Lycée International - Noisy-le-Grand	22.5		18.0		3.6		0.9	
Lycée Alexandre Denis - Cerny	4.9		3.9		0.8		0.2	
Lycée Galilée - Genevilliers	7.0		5.6		1.1		0.3	
Lycée Boulogne-Billancourt	2.5		2.0		0.4		0.1	
Rénovation de lycées								
Lycée Léonard de Vinci - St Germain en Laye	4.7		3.7		0.8		0.2	
Construction dans l'enseignement supérieur								
Etablissement supérieur à vocation internationale - Campus Jourdan	14.6		11.7		2.3		0.6	
Maison des Sciences de l'Environnement - Université Paris Est Créteil	2.4		1.9		0.4		0.1	
Maison de l'Ile de France - Cité Internationale Universitaire de Paris	2.5		2.0		0.4		0.1	
Construction d'un équipement sportif d'intérêt régional								
Ile de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	9.5		7.6		1.5		0.4	
Transport en commun et mobilité durable	**301.1**	48.2%	**240.8**	48.2%	**48.2**	48.2%	**12.1**	48.4%
Lignes de métro								
Métro ligne 4	8.5		6.8		1.4		0.3	
Métro ligne 12	18.9		15.1		3.0		0.8	
Métro ligne 14	23.1		18.5		3.7		0.9	
Tramways								
Tramway T3	25.4		20.3		4.1		1.0	
Tramway T6	21.9		17.5		3.5		0.9	
Tramway T7	3.8		3.0		0.6		0.2	
Tramway T8	32.9		26.3		5.3		1.3	
Liaisons ferroviaires								
Tram-train Tangentielle Nord	120.7		96.6		19.3		4.8	
Dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries	42.1		33.7		6.7		1.7	
ex : Transport en commun en site propre Massy-Saclay								
Dispositif Protection des infrastructures contre le bruit	3.8		3.0		0.6		0.2	
ex : Protections phoniques St-Maurice/Maison Alfort/Créteil (mur anti-bruit)								
Energies renouvelables et efficacité énergétique	**11.1**	1.8%	**8.9**	1.8%	**1.8**	1.8%	**0.4**	1.6%
Dispositif Politique énergie-climat	11.1		8.9		1.8		0.4	
ex : Géothermie - Chelles								
Biodiversité	**38.1**	6.1%	**30.5**	6.1%	**6.1**	6.1%	**1.5**	6.0%
Dispositif Acquisitions et aménagements par l'Agence des Espaces Verts	24.9		19.9		4.0		1.0	
ex : Aménagement Buttes de Parisis - chemin des crêtes								
Dispositif Stratégie régionale biodiversité	13.2		10.6		2.1		0.5	
ex : Restauration de la rivière Bièvre								
Actions sociales en faveur des populations vulnérables	**36.5**	5.8%	**29.2**	5.8%	**5.8**	5.8%	**1.5**	6.0%
Dispositif Politique sociale régionale	36.5		29.2		5.8		1.5	
ex : Institut Médico-Educatif Soubiran à Villepinte								
Logement social	**98.2**	15.7%	**78.6**	15.7%	**15.7**	15.7%	**3.9**	15.6%
Dispositif Action régionale en faveur du logement - offre nouvelle & précarité énergétique	98.2		78.6		15.7		3.9	
ex : Construction de 98 logements à Choisy le Roi								
ex : Réhabilitation thermique de 327 logements à Villeneuve la Garenne								
Développement économique et solidaire	**59.4**	9.5%	**47.6**	9.5%	**9.5**	9.5%	**2.3**	9.2%
Financement et accompagnement de la création et du financement des entreprises, avec incitations positives en matière de développement durable	19.2		15.3		3.1		0.8	
ex : Dispositif PM'UP conditionné à une démarche RSE								
Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien, avec incitations positives en faveur du développement durable	33.8		27.2		5.4		1.2	
ex : Dispositif AIR - Aide à l'Innovation Responsable								
ex : Soutien aux pôles de compétitivité franciliens								
Soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale	6.4		5.1		1.0		0.3	
ex : Soutien aux micro-crédits de l'Adie et de l'Affile 77								

Présentation de la Région Île-de-France

La Région Ile-de-France, collectivité territoriale, est la première région française, que ce soit en termes de budget, de PIB ou encore de population. Elle intervient sur le territoire dans le cadre d'un large champ de compétences défini par la loi. Au titre de ses compétences-clés, plusieurs textes prévus par la loi sont ainsi définis par la Région et structurent son action en faveur du territoire. Par exemple :

- le Schéma directeur de la Région (SDRIF) qui fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'aménagement du territoire,
- le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui est piloté conjointement par la présidente du conseil régional et le préfet de région et fixe les objectifs et les orientations stratégiques pour le territoire en matière notamment de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets du changement climatique,
- le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) qui est élaboré par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) mais approuvé par le Conseil régional et qui fixe des objectifs pour atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part,
- le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), prescriptif, qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

Au-delà de ses compétences obligatoires (transports, lycées, aménagement, développement économique, formation professionnelle...), la Région intervient de façon volontariste pour œuvrer en faveur de l'ensemble du territoire. Par exemple :

- Lutte contre le mal-logement, en relançant la construction, en favorisant la mixité sociale et en ciblant les classes moyennes,
- Actions en faveur des populations vulnérables telles que la mise à disposition de logements pour les femmes victimes de violence,
- Promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap qui a été érigée grande cause régionale 2016, en s'engageant sur leur formation et leur accompagnement vers l'emploi notamment, et en développant les actions sectorielles répertoriées dans l'Agenda 22 régional.

Dans ses interventions, la Région impulse ses orientations, avec le souci d'inscrire le développement du territoire dans le long terme. C'est par exemple une politique écologique positive et pragmatique, créatrice de richesses et de bien-être, et renforçant la sobriété énergétique, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales.
La responsabilité sociétale de la Région Ile-de-France se décline dans ses politiques comme dans ses pratiques : management environnemental dans la construction, commande publique responsable, prise en compte des besoins et des attentes de ses parties prenantes.

Un engagement confirmé par des évaluations externes

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée AA persp. négative par Standard & Poor's et AA persp. stable par Fitch.
Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Ile-de-France sont également reconnues. Evaluée par l'agence VIGEO depuis 2009, les performances globales de la Région dans ces domaines sont qualifiées en 2015 d' «avancées», avec une note globale de 64/100. La Région est ainsi classée à un stade « avancé », le plus élevé, dans l'ensemble des domaines évalués par l'agence : Ressources humaines, Environnement, Commande publique, Gouvernance, Développement territorial et solidarités, Droits humains.

La Région a, en outre, été évaluée sur sa responsabilité sociétale selon le référentiel international ISO 26 000, affirmant ainsi sa démarche d'amélioration et de transparence. Elle a été classée par l'AFNOR au stade « confirmé » correspondant au 3ème niveau sur les 4 existants en janvier 2015.

Introduction

La Région Ile-de-France est un acteur reconnu sur le marché des obligations vertes, avec 1,6 milliards d'euros mobilisés via les emprunts obligataires verts et responsables émis depuis 2012 (cinq opérations), soit 56% du montant total des emprunts mobilisés par la Région depuis cette date. Entre 2012 et 2015, les emprunts verts et responsables ont représenté une part de plus en plus importante dans le financement de la Région : 54% en 2012, 82% en 2014 et 88% en 2015.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles, et elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une seconde opinion sur les critères d'éligibilité en 2014, ou encore en demandant une tierce opinion cette année sur le présent reporting.
Les émissions obligataires de la Région Ile-de-France se distinguent notamment par :

- **Le financement de projets** qui sont à la fois verts et responsables, c'est-à-dire qui intègrent l'ensemble des préoccupations en matière de responsabilité économique, mais aussi environnementale et sociale,

- **L'objectif de financer des projets emblématiques** de l'ensemble de l'action régionale, en matière de lycées, de transport, d'efficacité énergétique, de biodiversité, d'actions sociales, de logement social et de développement économique,

- **Un engagement fort** en faveur du développement du marché des green bonds, comme l'atteste sa présence régulière sur ce marché,

- **Un reporting détaillé** des engagements pris à chaque opération (affectation des fonds, respect des critères d'éligibilité, indicateurs d'impact et méthodologies), et qui vise à illustrer la démarche de progrès impulsée au sein de la Région du fait même du respect de ces engagements.

> www.iledefrance.fr

Les emprunts obligataires verts et responsables et leur reporting participent à la démarche de performance globale de la Région

Les emprunts verts et responsables de la Région constituent un puissant levier de modernisation des pratiques de la Région. Il s'agit ainsi :

- de mieux rendre compte aux Franciliens (citoyens / contribuables / usagers) de l'utilisation des fonds publics en développant une culture de transparence, d'évaluation des politiques publiques et de mesure de l'impact des projets,

- de capitaliser sur la dynamique créée par le reporting pour industrialiser la production d'indicateurs, développer une démarche de performance systémique et faire monter en gamme le contrôle de gestion,

- d'éclairer le processus de décision pour faire en sorte que l'argent public (ressource rare aujourd'hui), aille en priorité vers les projets ayant l'impact économique mais aussi environnemental et social le plus positif.

Ainsi cette année, la préparation du reporting s'est inscrite dans le cadre des objectifs identifiés en 2015, afin d'améliorer la qualité des indicateurs d'impact environnementaux et sociaux en termes de pertinence, de lisibilité, de fiabilité et de sensibilité, et permettant in fine de renforcer la lisibilité et la transparence des informations communiquées. Le reporting ainsi présenté vise à illustrer cette démarche, avec :

- Une identification et une sélection précise des indicateurs d'impact pour le reporting :
  - 3 indicateurs d'impact transversaux : créations d'emplois soutenues par le projet (sur le chantier et lors de l'exploitation du projet), économies de CO_2 permises par le projet, et nombre de bénéficiaires concernés par le projet,
  - 2 indicateurs d'impact complémentaires propres à certains projets :
    > Le nombre d'emplois d'insertion sur le chantier soutenus par le projet,
    > Le taux de rendement interne du projet, illustrant la pertinence financière du projet et disponible pour les projets de transport,
- L'inclusion d'une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact relatifs à chaque projet présenté dans ce reporting (cf. annexe 1) ; il s'agit d'un travail d'ampleur qui a nécessité, selon les projets, de récupérer les informations nécessaires auprès des maîtres d'ouvrage qui se sont éventuellement eux-mêmes retournés vers les maîtres d'œuvre,
- Un tableau de synthèse concernant les indicateurs d'impact présentant les impacts attendus sur l'ensemble du projet, ainsi que les impacts attendus consécutifs aux financements de l'année par les emprunts verts et responsables de 2015,
- Un tableau synthétique pour chaque projet, illustrant à l'aide d'une sélection d'éléments probants en quoi chaque projet répond bien à chaque critère d'éligibilité,
- Un éclairage sur la grille des critères d'éligibilité, précisant les définitions pour chaque critère et donnant des illustrations des éléments attendus pour répondre aux critères (cf. annexe 2),
- Une description de la vie du projet au cours de l'année, afin par exemple d'illustrer son avancement en cours d'année ou une évolution du dispositif sous-jacent.

La préparation de ce reporting a ainsi permis de faire un état des lieux circonstancié des informations existantes pour chaque projet, qui sont riches et variées, mais qu'il convient de mieux capitaliser. Il a également permis d'identifier les circuits de remontée d'information et leurs améliorations possibles, ainsi que les qualités respectives des systèmes d'information qualitative pilotés au sein de chaque direction de la Région.

Surtout, il offre désormais une vue d'ensemble sur les méthodologies utilisées pour les indicateurs d'impact, qui revêtent selon nous un degré de dispersion parfois significatif mais aussi un niveau de fiabilité élevé.
Sur la base de ce reporting, une opinion externe a été mandatée pour réaliser une attestation à deux niveaux conformément à l'engagement pris l'an dernier, portant d'une part sur l'adéquation des projets financés à chaque critère d'éligibilité et la pertinence de l'information fournie dans le reporting, et d'autre part sur la vérification de la pertinence des méthodologies utilisées pour calculer les indicateurs d'impact retenus dans le reporting.
Le cabinet Deloitte a été sélectionné en 2015 à l'issue d'un appel d'offres pour réaliser cette attestation. La Région apportera une attention particulière aux conclusions du cabinet Deloitte en vue de ses prochains reporting.

Eléments sur la stratégie financière de la Région et son engagement en faveur des emprunts verts et responsables

Première collectivité locale française à avoir mis en place un programme EMTN en 2001, la Région Ile-de-France est un émetteur récurrent sur les marchés financiers depuis de nombreuses années.

Historique des emprunts verts et responsables réalisés par la Région et les engagements pris

Émission publique ***Placement privé*** ***Abondement***

	2012	2014	2015
	350 millions € **(2012-2024)**	**600** millions € **(2014-2026)**	**625** millions €
Conformes à : The Green Bond Principles	OUI **Les Green Bond Principles ont été créés ultérieurement à l'opération**	OUI	OUI
Engagement de reporting sur l'utilisation des fonds	**Publié à date anniversaire**	**Publié à date anniversaire**	**Publié à date anniversaire**
Seconde opinion sur les critères de sélection	—	vigeo	**Non, car critères 2014 reconduits**
Attestation externe et indépendante	—	—	Deloitte.

500 M€ (2015 › 2027)
100 M€ (2015 › 2021)
25 M€ (2015 › 2024)

(1) Emission publique 500 M€ : date de lancement le 14/04/2015, maturité le 23/04/2027, ISIN FR0012685691
(2) Placement privé 100 M€ : date de lancement le 23/07/2015, maturité le 31/07/2021, ISIN FR0012880409
(3) Abondement 25 M€ : date de lancement le 15/10/2015, maturité le 27/03/2024, abondement de la souche verte et responsable ISIN FR0011225325 (2012-2024), d'un notionnel initial de 350 M€ porté à 375 M€ avec l'abondement

Faits notables depuis 2015 :

- 2015 : la Région devient membre des Green Bond Principles
- 2016 : l'organisation Climate Bond Initiative a attribué à la Région le prix « First Municipal Green Bond », à l'occasion des Green Bond Awards 2016, qui récompense la stratégie d'ensemble menée par la Région en matière d'émissions obligataires vertes et responsables.

Description du processus interne de la Région sur la sélection des projets et l'allocation des fonds

La Région Ile-de-France est un émetteur régulier d'emprunts verts et responsables depuis 2012. Ce reporting a pour objet de décrire l'allocation des fonds mobilisés par les 3 opérations d'emprunts verts et responsables lancés par la Région en 2015, d'illustrer pour chaque projet le respect des critères d'éligibilité présentés en amont des opérations de financement, et de mettre en avant des indicateurs d'impact transversaux à chaque projet en décrivant les méthodologies sous-jacentes utilisées. Il est rendu public le 14 avril 2016, à la date anniversaire du lancement de l'émission publique verte et responsable réalisée par la Région en 2015.

Conformément aux principes comptables et budgétaires applicables aux collectivités locales françaises, l'emprunt mobilisé une année ne peut financer que les dépenses d'investissement de la même année. Le produit de l'emprunt fait l'objet à cet égard d'une écriture en recettes d'investissement. Si le produit de l'emprunt est fongible dans la trésorerie régionale, ce principe comptable offre l'assurance à chaque investisseur que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt dans leur intégralité pour le financement des projets d'investissement de la Région. Compte-tenu du fait que les emprunts ne peuvent financer que les dépenses d'investissement de l'année, ils ne peuvent financer de la même façon que des tranches annuelles de projets, qui courent parfois sur plusieurs années. En réalisant chaque année une opération de financement verte et responsable, la Région peut sélectionner d'une année sur l'autre les mêmes projets, assurant ainsi une continuité et un suivi du projet. Ce principe implique également que les emprunts verts et responsables de la Région viennent financer des projets qui ont été décidés antérieurement à l'emprunt, parfois 10 ans avant les premières dépenses relatives au chantier, par exemple dans le cas de grands projets de transports.

Le processus d'allocation et de sélection des projets débute en fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet. Les dépenses relatives à la section d'investissement sont en effet habituellement closes à la fin novembre. La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement. D'une part, les directions doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées en 2015, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. En effet, compte-tenu des politiques mises en œuvre par la Région, qui visent à intégrer les préoccupations environnementales et sociales aussi bien dans la finalité que dans le management du projet, l'éventail de projets susceptibles de figurer dans le reporting est plus large que celui effectivement retenu. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille. D'autre part, la direction des finances arrête la répartition des fonds levés sur la base des projets proposés.

Une fois cette première étape réalisée, le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information vérifie le montant des dépenses sur chaque projet. Dans le même temps, chaque direction concernée prépare le reporting sur les projets qu'elle souhaite présenter, en illustrant en quoi chaque projet répond bien à chaque critère d'éligibilité, et en remplissant une grille d'indicateurs d'impact, portant notamment information sur la méthodologie utilisée.

Les indicateurs d'impact présentés sont des estimations ex-ante, fondées sur l'apport théorique du projet selon une méthodologie définie et présentée dans la notice méthodologique.

Empreinte des obligations émises : synthèse des impacts pondérés

			Impacts des projets et dispositifs présentés			Empreinte des obligations émises (impacts pondérés par le poids de l'emprunt vert et responsable dans le financement du projet (a))				
	Montant total du projet (1)	Part du financement Région	ETP soutenus par le projet*	Emissions de CO_2 évitées (teq/an) par le projet	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant des emprunts verts et responsables 2015 alloué au projet (2)	Poids (2)/(1) (a)	Périmètre couvert par les indicateurs d'impact	**ETP soutenus**	**Emissions de CO_2 évitées (teq/an)**
Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs										
Lycée Saint-Denis - Plaine commune	60.0	94.7%	30.0	114.0	1,200	10.0	17%	100%	**5.0**	**19.0**
Lycée International - Noisy-le-Grand	56.4	95.0%	36.2	39.0	1,215	22.5	40%	100%	**14.4**	**15.6**
Lycée Alexandre Denis - Cerny	18.1	75.1%	7.0	47.7	240	4.9	27%	100%	**1.9**	**12.9**
Lycée Galilée - Genevilliers	11.7	100.0%	4.0	33.0	125	7.0	60%	100%	**2.4**	**19.7**
Lycée Boulogne-Billancourt	39.0	100.0%	na	84.0	800	2.5	6%	100%	**na**	**5.4**
Lycée Léonard de Vinci - St Germain en Laye	48.9	100.0%	16.0	41.0	600	4.7	10%	100%	**1.5**	**3.9**
Etablissement supérieur à vocation internationale - Campus Jourdan	49.0	64.3%	104.5	na	1,900	14.6	30%	100%	**31.1**	**na**
Maison des Sciences de l'Environnement - Université Paris Est Créteil (94)	15.0	100.0%	49.0	na	379	2.4	16%	100%	**7.8**	**na**
Maison de l'Ile de France sur le site de la Cité Internationale Universitaire de Paris	21.6	100.0%	75.3	12.8	1,442	2.5	12%	100%	**8.7**	**1.5**
Ile de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	75.0	85.3%	133.3	na	564,000	9.5	13%	100%	**16.9**	**na**
Transport en commun et mobilité durable										
Métro ligne 4	307.1	60.0%	2,180.4	570.0	755,800	8.5	3%	100%	**60.3**	**15.8**
Métro ligne 12	269.5	64.1%	1,913.5	555.0	280,000	18.9	7%	100%	**134.2**	**38.9**
Métro ligne 14	1,380.0	12.8%	9,798.0	7,310.0	176,000	23.1	2%	100%	**164.0**	**122.4**
Tramway T3	618.8	33.5%	4,393.5	5,884.0	280,000	25.4	4%	100%	**180.3**	**241.5**
Tramway T6	384.1	49.6%	2,727.1	7,685.0	82,000	21.9	6%	100%	**155.5**	**438.2**
Tramway T7	318.4	73.6%	2,260.6	3,030.0	36,000	3.8	1%	100%	**27.0**	**36.2**
Tramway T8	244.0	91.3%	1,732.4	2,920.0	55,000	32.9	13%	100%	**233.6**	**393.7**
Tram-Train Tangentielle Nord	610.9	49.6%	4,337.0	20,700.0	65,800	120.7	20%	100%	**857.0**	**4,089.9**
ex : Transport en commun en site propre Massy-Saclay	58.0	41.0%	411.8	na	10,000	11.0	19%	26%	**78.1**	**na**
ex : Protections phoniques St-Maurice/Maison Alfort/Créteil (mur anti-bruit)	35.0	56.6%	248.5	na	19,738	2.0	6%	53%	**14.2**	**na**
Energies renouvelables et efficacité énergétique										
ex : Géothermie - Chelles	15.2	10.4%	na	11,157.0	17,206	0.9	6%	8%	**na**	**660.6**
Biodiversité										
ex : Aménagement Buttes de Parisis - chemin des crêtes	0.4	100.0%	na	na	Na	0.4	100%	2%	**na**	**na**
ex : Restauration de la rivière Bièvre	6.9	40.0%	na	na	Na	2.0	29%	2%	**na**	**na**
Actions sociales en faveur des populations vulnérables										
ex : Institut Médico-Educatif Soubiran à Villepinte	5.0	11.8%	78.4	9.0	42	0.04	1%	>1%	**0.6**	**0.1**
Logement social										
ex : Construction de 98 logements à Choisy le Roi	16.4	4.1%	144.0	na	228	0.4	2%	>1%	**3.5**	**na**
ex : Réhabilitation thermique de 327 logements à Villeneuve la Garenne	26.3	2.5%	347.0	1,037.0	762	0.5	2%	>1%	**6.6**	**19.7**
Développement économique et solidaire										
ex : Dispositif PM'UP conditionné à une démarche RSE	10.7	100.0%	na	not relevant	170	10.7	100%	56%	**na**	**not relevant**
ex : Dispositif AIR - Aide à l'Innovation Responsable	3.2	100.0%	na	not relevant	32	3.2	100%	10%	**na**	**not relevant**
ex : Soutien aux pôles de compétitivité franciliens	19.5	100.0%	na	not relevant	128	19.5	100%	58%	**na**	**not relevant**
ex : Soutien aux micro-crédits de l'Adie et de l'Affile 77	1.4	100.0%	na	not relevant	1,274	1.4	100%	22%	**na**	**not relevant**

* Somme des ETP chantiers et ETP exploitation, y compris ETP insertion le cas échéant. Détails du calcul en annexe.

Présentation des projets

Bâtiments et équipement pour l'éducation et les loisirs

Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite

Elaboration par la Région d'un nouveau programme prévisionnel d´investissement en 2016 pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires.

Les régions sont désormais « chef de file » dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec une nouvelle mission d'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Projets fondés sur les référentiels Aménagement Construction durable pour les lycées, l'enseignement supérieur et les îles de loisirs , qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets

• **Domaine de compétence de la Région :** obligatoire pour les lycées et l'enseignement supérieur

• **Forme d'interventions :**

- Lycées : marchés de maîtrise d'ouvrage / délégation de maîtrise d'ouvrage
- Enseignement supérieur : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe
- Iles de loisirs : maîtrise d'ouvrage directe (propriétés régionales)

• **Public ciblé :** lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs / sportifs amateurs et professionnels.

*Les indicateurs d'impact présentés ci-après et signalés par le symbole * ont fait l'objet d'une vérification externe, voir rapport d'attestation Deloitte.*

Lycée de Saint-Denis

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Lycée de Saint-Denis
Objet	Construction d'un lycée neuf et d'un internat
Lieu	Plaine Commune (93)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, chantier en cours, ouverture septembre 2017
Montant total du projet	60,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	94,7%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	10 M€

Présentation qualitative du projet

- Création d'un lycée neuf d'une capacité de 1 200 places et d'un internat de 170 lits.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Exigences environnementales dans le cadre d'une démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec une production locale d'électricité photovoltaïque.
- Inscription du projet dans le territoire en mutation de Plaine Commune, avec raccordement au réseau de chaleur urbain et desserte par des circulations douces.
- Projet bénéficiant d'un co-financement avec l'ANRU.

Vie du projet

- Cette année : réalisation des fondations et du gros œuvre.
- Fin du gros œuvre et second œuvre sur fin 2016 à début 2017, livraison 1° trimestre 2017.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	**12 ETP**	B
ETP exploitation consécutifs au projet	**18 ETP**	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**1 200**	D-1
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**114 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères

Management environnemental et éco-conception des projets	• Démarche de certification HQE® • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables • Production d'électricité photovoltaïque avec l'installation de panneaux en toiture Chauffage assuré par une extension du réseau de chaleur local approvisionné à 50% par de la biomasse suite à la création d'une nouvelle chaufferie collective • Récupération de chaleur sur les eaux grises de l'internat, compte tenu du nombre important de sanitaires
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Création de fronts bâtis et de transparences sur la parcelle pour contribuer à la composition urbaine • Végétalisation des toitures pour favoriser la perméabilité du site, temporiser les rejets au réseau, et lutter contre l'effet d'ilot de chaleur
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Offre de formations générales et de formations spécialisées dans le domaine du service et du soin à la personne • Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves, dans l'attribution des places aux internes • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
Développement responsable du territoire	• Offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire (filières professionnelles et technologiques) • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac • Insertion dans un aménagement d'ilot à proximité du prochain tramway, en cohérence avec le projet d'extension de la ZAC Montjoie (dont l'autorité concédante est Plaine Commune)
Développement économique du territoire	• Formation permettant une employabilité élevée • Formation en alternance en milieu professionnel pour une mise en application pratique et des liens avec les entreprises • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération

Lycée international de Noisy

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Lycée international de Noisy
Objet	Construction d'un lycée neuf avec internat
Lieu	Noisy le Grand (93) et Bry sur Marne (94)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2011, chantier en cours, ouverture rentrée scolaire 2016
Montant total du projet	56,4 M€
Financement Région dans montant total du projet	95,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	22,5 M€

Présentation qualitative du projet

- Création d'un lycée neuf d'une capacité de 1 215 places et d'un internat de 150 lits.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Premier lycée international de l'académie de Créteil et le second d'Ile-de-France, qui permettra d'accompagner le développement économique et le positionnement international de l'Est parisien.
- Exigences environnementales dans le cadre d'une démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec chauffage par pompe à chaleur sur nappe géothermale.
- Valorisation de la topographie et des ressources naturelles du site : toitures largement végétalisées face à la vue et mise en valeur d'une zone humide.
- Projet bénéficiant d'un co-financement avec l'ANRU.

Vie du projet

- Cette année : Réalisation des fondations et début du gros œuvre.
- Finitions jusqu'au printemps, phases de réception avant l'été pour ouverture aux élèves en septembre 2016.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP insertion soutenus par le projet	**16,2 ETP**	B
*ETP exploitation consécutifs au projet	**20 ETP**	C-1
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**1 215**	D-1
*Emissions de CO_2 évitées par le projet	**39 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Démarche de certification HQE® • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des be soins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Production d'électricité photovoltaïque avec l'installation de panneaux (1 500 m²) en toiture du lycée et de l'internat, avec une puissance de 210 kWc (crêtes). • Chauffage et eau chaude sanitaire par pompe à chaleur sur nappe géothermale. • Gestion alternative de l'eau sur tout le site et une récupération d'eau pluviale pour les sanitaires.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Végétalisation intensive des toitures du lycée • Préservation des atouts biodiversité d'une zone humide • Aménagement paysager valorisant la topographie du site en forte déclivité
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves pour les internes • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
Développement responsable du territoire	• Création du premier lycée international dans l'est de l'Ile-de-France, qui participera à la dynamisation du territoire : lycée d'enseignement général avec des sections internationales permettant l'étude de l'anglais, l'espagnol, le portugais et le chinois.
Développement économique du territoire	• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération

Lycée Alexandre Denis

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Lycée Alexandre Denis
Objet	Construction d'un internat
Lieu	Cerny (91)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2009, chantier en cours, ouverture rentrée 2016
Montant total du projet	18,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	75,1%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	4,9 M€

Présentation qualitative du projet

- Création d'un internat neuf d'une capacité de 240 lits, dont 100 places nouvelles et 140 déplacées.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Une construction bois et un objectif énergétique basse consommation, avec l'insertion dans un site rural marqué par la gestion de l'eau.
- Filières professionnelles atypiques liées à l'aéronautique, nécessitant l'accueil d'élèves en provenance de toute l'Ile de France.
- Projet bénéficiant d'un co-financement avec l'ANRU.

Vie du projet

- Cette année : Mise au point des prototypes de façade en structure bois.
- Finalisation du second œuvre et des espaces extérieurs sur le premier semestre 2016, livraison été 2016.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	**Impact**	Notice méthodologique
*ETP insertion soutenus par le projet	**5 ETP**	B
*ETP exploitation consécutifs au projet	**2 ETP**	C-1
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**240**	D-1
*Emissions de CO_2 évitées par le projet	**47,7 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères

Management environnemental et éco-conception des projets	• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif basse consommation énergétique pour les 5 usages conventionnels de la réglementation thermique : calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier. • Récupération de chaleur sur les eaux grises de l'internat, compte-tenu du nombre important de sanitaires.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Implantation qualitative en limite d'un plan d'eau et face à un espace boisé. • Gestion alternative des eaux pluviales par des jardins paysagers en accord avec le site. • Large usage du bois dans la construction, pour les façades, la charpente, les menuiseries et les bardages.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves pour les internes • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
Développement responsable du territoire	• Pôle régional des formations de maintenance aéronautique, labellisé depuis 2001 « Lycée des métiers de l'aéronautique et de la logistique ». • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac
Développement économique du territoire	• Formation permettant une employabilité élevée • Formation en alternance en milieu professionnel pour une mise en application pratique et des liens avec les entreprises • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération

Lycée Galilée

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Lycée Galilée
Objet	Construction d'un internat
Lieu	Gennevilliers (92)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, chantier en cours, ouverture rentrée 2016
Montant total du projet	11,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	7,0 M€

Présentation qualitative du projet

- Construction d'un internat neuf d'une capacité de 125 lits.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Objectif énergétique de basse consommation et valorisation d'un cœur d'ilot proche d'un mail paysager et de terrains sportifs.
- Filières professionnelles atypiques liées à la plasturgie et à la chimie, avec l'accueil d'élèves en provenance de toute l'Ile-de-France.

Vie du projet

- Cette année : Fin du clos-couvert et début des corps d'état secondaires.
- Finalisation du second œuvre au 1er semestre 2016, et des espaces extérieurs à l'été 2016, pour assurer un accueil des élèves à la rentrée scolaire 2016-2017.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	**2 ETP**	B
ETP exploitation consécutifs au projet	**2 ETP**	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**125**	D-1
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**33 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif basse consommation énergétique pour les 5 usages conventionnels de la réglementation thermique (calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier). • Panneaux solaires pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire des logements liés à l'internat.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Création d'un lieu de vie dédié aux élèves en cœur d'ilot, en cohérence avec une coulée verte et des terrains de sport. • Réalisation d'un bassin paysager et de noues plantées qui permettra une gestion alternative des eaux pluviales
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves pour les élèves internes • Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
Développement responsable du territoire	• Pôle régional de la Plasturgie avec des formations rares qui accueillent des jeunes de tout le territoire francilien et qui constitue aussi un des pôles régionaux de la Chimie. Il est depuis 2001 labellisé « Lycées des métiers de la chimie et de la plasturgie». Ce lycée professionnel comporte des formations d'enseignement général de niveau bac, des formations scientifiques et technologiques. • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac
Développement économique du territoire	• Formations permettant une employabilité élevée • Formations en alternance en milieu professionnel pour une mise en application pratique et des liens avec les entreprises • Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération

Lycée de Boulogne-Billancourt

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Lycée de Boulogne-Billancourt
Objet	Construction d'un nouveau lycée
Lieu	Boulogne-Billancourt (92)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2015, études en cours, ouverture rentrée 2018
Montant total du projet	39,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	2,5 M€

Présentation qualitative du projet

- Construction d'un lycée neuf d'une capacité de 800 élèves.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec le raccordement au réseau local favorable aux énergies renouvelables.
- Equipement dans un secteur urbain en recomposition : Eco-quartier sur l'ancien site emblématique des usines Renault, en lien entre la Seine et le cœur de ville.

Vie du projet

- Cette année : Démarrage des études de maîtrise d'œuvre.
- Lancement des marchés de travaux mi 2016.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**800**	D-1
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**84 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Démarche de certification HQE® • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des be soins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables. • Installation de panneaux photovoltaïques en toiture. • Gestion alternative des eaux pluviales avec des toitures végétalisées, une récupération des eaux pluviales, et un rejet vers la noue urbaine de la ZAC.
Contribution à l'aménagement durable du territoireet à l'amélioration de la qualité de vie	• Forte compacité assurant l'inertie du bâtiment et l'insertion dans un milieu dense. • Maintien du fronton des usines Renault comme signal urbain sur la place d'accès.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
Développement responsable du territoire	• Offre d'enseignement général et technologique • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac
Développement économique du territoire	• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties pre-nantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération

Lycée Léonard de Vinci

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Lycée Léonard de Vinci
Objet	Reconstruction sur le site
Lieu	Saint-Germain en Laye(78)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, chantier en cours, livraison par tranches de 2015 à 2017.
Montant total du projet	48,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	4,7 M€

Présentation qualitative du projet

- Démolition et reconstruction de l'établissement sur sa parcelle.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE® et un objectif de label énergétique BBC, avec raccordement à un réseau de chaleur favorisant les énergies renouvelables.
- Conception compacte du bâti autour d'un patio paysager, facilitant le phasage de l'opération sur le site pour maintenir l'activité du lycée pendant le chantier.

Vie du projet

- Cette année : Achèvement de la 1° tranche.
- Finalisation de la 2° tranche fin 2017.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	**16 ETP**	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**600**	D-1
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**41 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Démarche de certification HQE® • Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées. • Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum. • Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé • Phasage des travaux en plusieurs tranches pour assurer la continuité des activités de l'établissement durant le chantier mené en site occupé.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif basse consommation énergétique pour le calcul thermique réglementaire des 5 usages conventionnels de la réglementation thermique (calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier). • Alimentation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire par le réseau de chaleur local essentiellement approvisionné par la biomasse • Récupération d'eaux pluviales, tranchées drainantes et chaussée réservoir assurant une gestion alternative des eaux pluviales et une bonne perméabilité de la parcelle
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Toitures végétalisées • Conception compacte du bâti autour d'un patio paysager • Participe à l'amélioration de la qualité de vie, avec une modernisation des ateliers et de la demi-pension, et pour pallier l'absence actuelle de locaux de détente et de vie scolaire
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
Développement responsable du territoire	• Offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire (filières professionnelles et technologiques) : - CAP (préparation et réalisation d'ouvrages électriques) - BAC (science et vie de la terre (SVT)) - Bac technologique (innovation technologique et éco-conception (STI2D), énergies et environnement (STI2D)) - Bac Pro (électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC), maintenance des équipements industriels - BTS (électrotechnique, conception et réalisation des systèmes automatiques) • Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac
Développement économique du territoire	• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties pre-nantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération

Restructuration et extension du campus Jourdan, Paris 14ème

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Campus Jourdan
Objet	Restructuration et extension du site
Lieu	Paris 14eme arrondissement
Dates clés	Chantier en cours, livraison prévue : octobre 2016
Montant total du projet	49,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	64,3%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	14,6 M€

Présentation qualitative du projet

- Construction d'un ensemble immobilier de 12 438 m² de surfaces de plancher au bénéfice de l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris.
- Objectifs de conforter la renommée internationale de l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris, en favorisant le développement de la recherche et de l'innovation, et de donner de meilleures conditions d'accueil aux étudiants et chercheurs.
- Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE®.
- Projet cofinancé avec l'Etat (14,5 M€) et la Ville de Paris (3 M€).
- Un concours de maîtrise d'œuvre a désigné le 5 octobre 2011 Thierry Van de Wyngaert et Véronique Feigel, architectes lauréats.
- Qualité de la proposition architecturale et spatiale : bâtiment de 6 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée comprenant 3 volumes horizontaux qui se superposent, tous trois enveloppés d'un habillage de lames bois et métal verticales. Un jeu de « déhanchement » des façades permet d'identifier des espaces fonctionnels, d'apporter de la lumière et une qualité spatiale aux circulations. Le projet offre de nombreux espaces intérieurs de convivialité qui participent de la recherche de convergence et de dialogue entre les deux écoles d'économie qui occuperont le site.

Vie du projet

- Permis de construire obtenu en août 2013, puis travaux préliminaires de confortation du sous-sol dès décembre 2013.
- Au 31/12/2015 : chantier à mi-parcours avec un gros-œuvre achevé et un clos- couvert réalisé partiellement.
- Objectif de livraison : octobre 2016 ; Objectif d'ouverture au public : janvier 2017.
- Audit de réalisation à réaliser afin d'atteindre la certification à planifier à + 6 mois de la mise en service.

Indicateurs d'impact relatifs au projet

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	**104,5 ETP**	A-1
*ETP insertion soutenus par le projet	**5,2 ETP**	B
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**1900**	D-2

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Etablissement d'un programme environnemental • Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE® (certification phase programmation obtenue le 23/11/2012 et certification phase conception obtenue le 17/01/2014) • Cible « chantier à faible impact » en très performant (TP) et charte chantier vert ; le chantier a été qualifié d'exemplaire et a obtenu le label « Attitude Environnement » par la société DUMEZ le 26/06/2015.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif de consommation 65kwep/m²sdp/an • Recours à une énergie renouvelable par le raccordement au chauffage urbain de la ville pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire • Conception architecturale visant à réduire la demande énergétique (isolation extérieure et un étage semi-enterré sur 6) • Certification comprenant une gestion de l'énergie performante, le raccordement au réseau de chaleur urbaine de Paris (CPCU) une qualité sanitaire et de lumière des espaces intérieurs optimale, ainsi qu'une gestion de l'eau exigeante par la création d'un jardin et par végétalisation de la toiture
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Végétalisation des toitures (59% des surfaces de toitures) • Création d'un jardin de 560 m² pour limiter l'imperméabilisation de la parcelle, avec des plantes adaptées au climat et au terrain, non invasives et non allergènes, et nécessitant un arrosage et une maintenance limitée • Choix qualitatifs de revêtements de façade comprenant des persiennes verticales amo vibles en bois et métal afin de mettre en valeur la qualité architecturale du bâtiment. • Revalorisation d'un site peu entretenu • Mutualisation au sein d'un même bâtiment des lieux d'études de deux écoles réputées (ENS et PSE) afin d'en améliorer leur accessibilité
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public • Mise en place d'un plan de sécurité incendies, comme pour tout bâtiment
Respect des droits fondamentaux	• Participe au développement et à la diffusion de la science, et au développement de la coopération et des contacts internationaux
Développement responsable du territoire	• Création d'un pôle d'excellence en sciences économiques et sociales permettant de faciliter et améliorer la mise en réseau des acteurs de la recherche
Développement économique du territoire	• Création de 104,5 ETP et de 17 000 heures d'insertion pour la phase chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par la maîtrise d'ouvrage dans son ensemble • Exigences sur le choix des produits de construction (traçabilité et économes en res sources naturelles), telles que prévues par la notice environnementale incluse dans le cahier des charges
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Tenue de fiche de synthèse de l'opération à destination de l'Exécutif régional • Tenue de réunions utilisateurs tous les deux mois. • Tenues de réunions publiques régulières. • Sensibilisations des futurs utilisateurs et exploitants sur les pratiques quotidiennes responsables de l'ouvrage (gestion de la lumière naturelle, de l'éclairage artificiel et de l'eau). Les canaux de communication sont les suivants : réunions tous les 2 mois sur la base vie ; échange de mails et de courriers, visite de chantiers et présentation d'espaces témoins • Tenue de réunions mensuelles « qualité environnementale » sur site avec objectifs partagés et contrôle des actions correctives le cas échéant avec l'ensemble des parties prenantes du chantier

Construction d'une Maison des Sciences de l'Environnement sur le campus de Créteil

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Maison des Sciences de l'Environnement
Objet	Nouvelle construction sur le campus
Lieu	Campus de Créteil (94)
Dates clés	Chantier en cours, livraison prévue : décembre 2016
Montant total du projet	15,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	2,4 M€

Présentation qualitative du projet

- Construction d'un ensemble immobilier de 3 751 m² de surfaces de plancher.
- Equipement qui soutiendra la recherche universitaire, en permettant d'accueillir des laboratoires de recherche travaillant sur la thématique de l'environnement au sein du campus principal de l'Université Paris-Est Créteil-Val-de-Marne.
- Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE® visant une gestion maîtrisée de l'énergie. Le bâtiment se .... caractérise également par une conception bioclimatique (basée sur une orientation nord-sud d'un bâtiment compact).

Vie du projet

- Lancement des travaux mi-2015.
- Chantier en cours à mi-parcours au 31/12/2015 : gros œuvre en cours (R+1 réalisé), incorporations des fluides en cours.
- Objectif de livraison : décembre 2016.
- Objectif d'ouverture au public : janvier 2017.
- Audit de réalisation à réaliser afin d'atteindre la certification à planifier à + 6 mois de la mise en service.

Indicateurs d'impact

Indicateur	**Impact**	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**49 ETP**	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	**2,5 ETP**	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**379**	D-11

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Etablissement d'un programme environnemental • Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE® (certification phase programmation obtenue le 22/06/2011 et certification phase conception obtenue le 11/12/2012) • Charte « chantier à faible nuisance »
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif de consommation CEP = 0,85 CEP max (CEP=Consommation d'Energie Primaire) • Raccordement au réseau de chaleur urbain avec utilisation d'énergies renouvelables dont 30% géothermie et 30% incinération de déchets • Conception bioclimatique et orientation nord/sud du bâtiment projeté • Isolation extérieure performante, une ventilation naturelle et une sur-ventilation nocturne • Enveloppes extérieures optimisées avec protection solaires extérieures généralisées et adaptées
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Préservation de la lisière arborée du campus aux abords du nouveau bâtiment • Très forte compacité du bâtiment • Pas de masque solaire généré par la construction du bâtiment • Aménagements des extérieurs paysagers avec végétalisation et dispositif d'infiltration • Création d'un parvis végétal en partie sud • Taux de 72% d'imperméabilisation de la parcelle
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public
Respect des droits fondamentaux	• Participe à soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et le développement et à la diffusion de la science
Développement responsable du territoire	• Réalisation d'une Maison de l'Environnement ayant vocation à donner de la visibilité au secteur de la recherche environnementale • Regroupement de laboratoires de recherche et d'un observatoire des sciences de l'univers constituant un pôle francilien clairement identifié et dédié à l'environnement • Renforcement de la recherche francilienne par la mise en réseau d'acteurs
Développement économique du territoire	• Création de 49 ETP et de 5 480 heures d'insertion pour la phase chantier • Soutien au développement de l'emploi scientifique, par la création d'un pôle de recherche en sciences « dures » particulier à l'Ile-de-France
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par la maîtrise d'ouvrage dans son ensemble • Exigences sur le choix des produits de construction (traçabilité et économes en res sources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Tenue de fiches de synthèse de l'opération à destination de l'exécutif régional • Tenue de réunions utilisateurs tous les mois. • Participation des chercheurs à la mise en œuvre des équipements scientifiques de l'ouvrage par le biais de réunions spécifiques. • Echanges très réguliers auprès des futurs utilisateurs – chercheurs qui participent à l'implantation des matériels techniques et de sécurité au fil de l'eau. Mensuellement une réunion est assurée avec les exploitants pendant tout le chantier. • Tenue de réunions mensuelles « qualité environnementale » sur site avec objectifs partagés et contrôle des actions correctives le cas échéant avec l'ensemble des parties prenantes du chantier

Maison de l'Ile-de-France à la CIUP

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Maison de l'Ile-de-France
Objet	Construction neuve
Lieu	Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)
Dates clés	Chantier en cours – Livraison prévue en décembre 2016
Montant total du projet	21,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	2,5 M€

Présentation qualitative du projet

- Création de 142 logements étudiants au sein de la Cité Internationale Universitaire de Paris.
- Bâtiment à énergie positive qui va au-delà des usages règlementaires, en anticipant sur la réglementation thermique 2020.
- **Opération inscrite au Contrat de projets Etat-Région 2007-2014 et financée en totalité par la Région, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.**
- **L'agence d'architecture ANMA - Nicolas Michelin a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 5 200 m², se développe sur huit niveaux. Il présente une géométrie singulière, avec au sud une large paroi qui capte l'énergie solaire. Elle laisse en trevoir en son centre deux réservoirs de stockage de l'énergie.**

Vie du projet

- Début du chantier de construction le 1er avril 2015 pour une durée prévisionnelle de 20 mois.
- À ce stade : phase de comblement des anciennes carrières de calcaire et début des travaux de gros-œuvre. La phase d'abattage des arbres prévue au permis de construire et destinés à être remplacés a fait l'objet de précautions particulières, en lien avec un spécialiste du Muséum National d'Histoire Naturelle et NaturParif, compte-tenu de la présence potentielle d'une espèce protégée de chauve-souris.
- À venir : installation des deux cuves destinées au stockage intersaisonnier de l'énergie et l'installation des 142 salles de bains préfabriquées.
- Livraison prévue en décembre 2016.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**71 ETP**	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	**3 ETP**	B
ETP exploitation consécutifs au projet	**4,3 ETP**	C-4
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**1 442**	D-11
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**12,8 teq CO_2/an**	E-2

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 2 ans après la livraison du bâtiment. • Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés, • Charte de chantier vert limitant les nuisances
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Bâtiment à énergie positive, primé en 2014 dans le cadre de l'appel à projets « BEPOS » organisé par l'ADEME (34kWhep/m2 sans ENR, excédentaire de 6 kWhep/m2 avec ENR) • Rejet de 12,8 tonnes de CO_2 évité via les énergies renouvelables : capteurs photovoltaïques en toiture du bâtiment et solaire thermique avec un stockage d'énergie dans deux cuves de 110 m3 d'eau • Matériaux utilisés non polluants, prise en compte de l'énergie grise pour les choix techniques, récupération des eaux de pluie, récupération de l'énergie de l'eau usée des douches • Façades fortement isolées.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Offre supplémentaire de logements à destination d'étudiants dans un contexte très carencé en Ile-de-France • Projet paysager en accompagnement du bâtiment avec une forte attention à la biodiversité, plantation de 25 nouveaux arbres • Niveaux de confort des logements élevés : ventilation, qualité des matériaux… Le confort thermique d'été est assuré en limitant les apports solaires par des stores gérés en fonction de l'ensoleillement et par des brasseurs d'air disposés dans chaque chambre • Le bâtiment comprend également une salle polyvalente dont la vocation est d'accueillir des manifestations autour du développement durable (conférences, projections), une bibliothèque, un foyer, des cuisines collectives.
Contribution au développement solidaire,à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Réalisation de 8 300 heures d'insertion (soit en équivalent temps plein 3 emplois) correspondant à 5% du volume horaire total • Tous les logements sont accessibles aux personnes en situation de handicap
Respect des droits fondamentaux	• Le bâtiment est destiné pour partie à l'accueil des boursiers de la Région Ile-de-France (dispositif « bourses-masters » aidant au séjour en France des étudiants étrangers) • Améliore les conditions de vie et d'études des jeunes s'engageant dans les études supérieures
Développement responsable du territoire	• Mise en œuvre des emplois d'insertion
Développement économique du territoire	• L'opération représente 71 emplois pour la phase chantier. Pour la phase exploitation, elle représente 4 emplois.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles, en émission de CO_2…) • Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation constante avec le futur exploitant (Cité Internationale Universitaire de Paris) dans le cadre d'une convention relative à la Maison de l'Ile-de-France qui définit notamment les actions à entreprendre pour garantir le respect des objectifs environnementaux du projet une fois le bâtiment achevé • Information des Maisons voisines (Maison du Cambodge et Maison du Liban) • Sensibilisation des futurs occupants au développement durable : partenariat avec l'IRCAM, l'Ecole des Beaux-arts du Mans et l'ENSCI dans le cadre du Master Design Sonore afin de mettre en place des dispositifs permettant de sensibiliser les futurs résidents à la maîtrise de l'énergie.

Agence d'architecture ANMA – Nicolas Michelin, présentation du projet : http://www.anma.fr/fr/projets/maison-de-lile-de-france/
Bureau d'études DEERNS – présentation des aspects techniques du projet : https://www.deerns.fr/references/batiments-publics/maison-de-lile-de-france-paris
Bureau d'études TRIBU – présentation des aspects environnementaux du projet :
http://www.tribu-concevoirdurable.fr/references/logement/maison-de-lile-de-france-a-la-ciup-75.html

Aménagement de l'Ile de loisirs de Vaires-Torcy

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs
Intitulé	Ile de loisirs de Vaires-Torcy
Objet	Construction neuve, rénovation et aménagement du site
Lieu	Vaires-Torcy (77)
Dates clés	Début des travaux en 2016 ; fin des travaux prévue en 2018
Montant total du projet	75,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	85,3%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	9,5 M€

Présentation qualitative du projet

• Réalisation d'un ensemble d'équipements dédiés aux sports de haut niveau et aux loisirs, ainsi que l'aménagement des infrastructures correspondantes (stade d'eau vive pour le canoë-kayak, construction d'un centre sportif pour le haut niveau, amélioration des équipements destinés à l'accueil du grand public, requalification des accès et des espaces public). 14 ha d'aménagements extérieurs (réalisation d'une nouvelle entrée, création de parkings paysagers, création d'un corridor écologique et d'une prairie, création de nouveaux espaces paysagers et d'une nouvelle voie piéton et cycle le long des berges du lac.

• Construction de plus de 19 000 m2 de surface utile, dont 15 000 m2 neufs et 4 000 m2 d'un bâtiment existant rénové.

• 564 000 visiteurs concernés chaque année par le projet selon l'étude de fréquentation, et une évaluation de 54 000 bénéficiaires pour la partie en eau vive.

• Participe au rééquilibrage à l'est - en proposant de nouvelles infrastructures de qualité et en renforçant la qualité du service public rendu par la Région à l'est de son territoire.

• Projet inscrit à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

• Organisation à terme de manifestations nationales et internationales sur site prévues dès l'été 2018, participant au rayonnement de la Seine-et-Marne et donc de l'Ile-de-France.

• Cofinancement avec l'Etat (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire).

Vie du projet

- 2015 : phase étude terminée et attribution des marchés. Début des travaux en décembre.
- Le projet a été officiellement intégré à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 tout en visant à garantir l'héritage post-évènement.
- Fin des travaux prévue au printemps 2018.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	**104,3 ETP**	A-5
*ETP insertion soutenus par le projet	**9,4 ETP**	B
*ETP exploitation consécutifs au projet	**29 ETP**	C-2
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**564 000**	D-3

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Signature d'une « charte chantier à faible nuisance » avec les entreprises prestataires portant engagement de valorisation des déchets (hors déchets de terrassement) ≥ 50%, dont 20% au minimum en valorisation matière, et visant à limiter les nuisances visuelles pour les usagers du site en s'assurant de la propreté intérieure du chantier • Chantier suivi par un bureau d'étude HQE qui veillera aux engagements des entreprises signataires • Compostage sur site et gestion différenciée des déchets en phase d'exploitation • Utilisation du bois pour la construction, qui devra disposer d'un label PEFC ou FSC.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Energies renouvelables avec géothermie sur nappe et solaire thermique pour l'eau chaude afin de limiter les émissions de CO_2 • Optimisation de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et choix de matériaux favorisant l'inertie thermique (maintien de la température) • Végétalisation des toitures pour absorber les rayons solaires et limiter ainsi la montée en température de la toiture, et baies ouvrantes pour favoriser la ventilation naturelle (30% de la totalité des baies d'un local minimum) • Maintien et restauration des écosystèmes avec la création de deux mares pour recréer les habitats d'amphibiens et de tritons en mesures compensatoires, et conservation de la végétation existante • Gestion de l'eau en lien avec le bassin hydrographique, en faveur de cheminements en pente qui permettant l'écoulement des eaux
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Projet favorisant l'accès par les modes doux (piétons, vélos, bateaux non motorisés), et prévoyant un nombre conséquent de stationnement vélos • Nouveaux aménagements paysagers sur 15 ha : création d'un cône de vision vers le plan d'eau et la chocolaterie Meunier classée bâtiment historique ; création de prairies fleuries ainsi que de nouveaux boisements. • Maintien des berges végétalisées au sud et au nord du site
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Amélioration de l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap. • Centre d'hébergement comportant un nombre de chambres accessibles supérieur à la réglementation et suffisant pour permettre l'accueil de groupes et notamment des sportifs affiliés aux fédérations handisport ou sport adapté. • 30 000 heures d'insertion sont prévues sur les deux ans de travaux • Prévention des risques de santé du personnel du chantier, qui sera équipé de protections individuelles adéquates (protections auditives, visuelles, casques, gants, pantalons et chaussures de protections…) répertoriées dans le PPSPS de l'entreprise. • Tarification adaptée pour favoriser l'accès du site au plus grand nombre.
Respect des droits fondamentaux	• Favorise l'accès au sport pour tous, reconnu comme un moyen de promouvoir l'éducation, la santé, et l'insertion sociale, objectif d'intérêt général (art.100-1 du Code des Sports)
Développement responsable du territoire	• Participe au renforcement de l'attractivité et au développement touristique du territoire • Accueil de manifestations internationales contribuant au rayonnement du territoire. • Rééquilibrage des implantations de grandes infrastructures à l'est-francilien
Développement économique du territoire	• Le chantier nécessitera 104,3 ETP • Les emplois pérennes sont évalués à 29 personnes et des emplois indirects seront également créés concernant l'entretien et le nettoyage d'équipements. • Doublement attendu du chiffre d'affaires actuel de l'île de loisirs.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics • Allotissement du marché de travaux pour favoriser la concurrence et l'accès des PME aux marchés • Utilisation de matériaux économes en ressources naturelles • Sous-traitants agréés par la Maîtrise d'Ouvrage soumis aux mêmes règles que titulaire du marché.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation de l'ensemble des parties prenantes du projet (mouvement sportif, associations, collectivités, entreprises) sur différentes phases de définition du projet d'aménagement. • Implantation d'une Maison du projet sur site afin de garantir une information de proximité et en continu pendant toute la durée des travaux • Création de groupes de travail pour mobiliser les acteurs des territoires sur la définition du futur projet d'animation du site

Transport en commun et mobilité durable

Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures

• En tant que chef de file de la compétence transport en Ile-de-France, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec le STIF, l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, au sein de laquelle la Région dispose de 51% des droits de vote, et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'Etat ou encore les Conseils départementaux).
• Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Ouen, financé par les emprunts verts et responsables, relève du projet de réseau du Grand Paris Express.

- **Domaine de compétence de la Région :** obligatoire
- **Forme d'intervention :** subventions aux maîtres d'ouvrage (STIF, RATP, SNCF, Conseils départementaux)
- **Cible :** ensemble des franciliens

*Les indicateurs d'impact présentés ci-après et signalés par le symbole * ont fait l'objet d'une vérification externe, voir rapport d'attestation Deloitte.*

Prolongement de la ligne 4 à Bagneux (phase 2)

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Métro ligne 4
Objet	Prolongement de la ligne 4 à Bagneux (phase 2)
Lieu	Hauts-de-Seine (Montrouge et Bagneux)
Dates clés	Début des travaux de génie civil : 8 juillet 2015 ; Mise en service prévisionnelle : 2020
Montant total du projet	307,1 M€ (phase 2)
Financement Région dans montant total du projet	60,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	8,5 M€

Présentation qualitative du projet

- Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).
- Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.
- Eco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.
- Projet inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).
- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (Etat et le Département des Hauts-de-Seine).

Vie du projet

- Prolongement à la mairie de Montrouge réalisé en phase 1, mis en service le 23 mars 2013.
- 2015 : lancement des travaux de génie civil de la phase 2 en juillet.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**2 180,4 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**755 800**	D-4
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**570 teq CO_2/an**	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	**10,8%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales. • Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures. • Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de véhicules.kilomètres en moins. • Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO_2/an (tonnes équivalent CO_2) • Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.

Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• 81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1).
	• 41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement,
	• dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant.
	• Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes.
	• Le trafic sera constitué par :
	  • 89 % de voyageurs qui utilisaient précédemment les transports en commun ;
	  • 6 % de voyageurs qui utilisaient précédemment la voiture particulière (report modal) ;
	  • 5 % de nouveaux déplacements ou de voyageurs effectuant précédemment leur déplacement à pied (trafic induit).

Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90 ; des ascenseurs desservant le niveau de la voirie, le niveau des quais et, le cas échéant, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ». • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	• La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.
Développement économique du territoire	• Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180,4 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 ; enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012. • Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. • Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.

lien site internet dédié : http://www.prolongement-m4.fr/

Prolongement ligne 12 phase 1

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Métro ligne 12
Objet	Prolongement ligne 12 (phase 1)
Lieu	Paris et Seine-Saint-Denis (Aubervilliers)
Dates clés	Début des travaux : septembre 2007 ; Inauguration phase 1 : 18 décembre 2012 ; Inauguration phase 2 : fin 2019
Montant total du projet	269,5 M€ (phase 1)
Financement Région dans montant total du projet	64,1%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	18,9 M€

Présentation qualitative du projet

- Première phase qui a permis d'assurer la desserte du secteur en développement de la Plaine Saint-Denis, à l'interface des villes de Saint-Denis et Aubervilliers, avec la station Front Populaire.
- Deuxième phase du projet (mise en service prévisionnelle fin 2019) prévoit deux nouvelles stations (Aimé Césaire et Mairie d'Aubervilliers).
- Objectif de réduire 520 000 déplacements par an en voiture particulière par le report sur les transports en commun et par conséquent la pollution associée.
- Projet qui favorise le dynamisme d'un territoire en pleine expansion économique, porteur de nombreux projets de constructions et d'aménagements, articulant habitat (notamment nouveaux quartiers réalisés dans le cadre du programme de rénovation urbaine), commerces, activités économiques (site des Magasins Généraux, le nouveau centre commercial Le Millénaire) et équipements (campus Condorcet).
- Permettra à terme la desserte de la ville d'Aubervilliers, dernière grande ville de la première couronne qui n'était pas reliée par le métro, et le développement économique, social et urbain d'Aubervilliers et de la Plaine Saint-Denis.
- Partenaires impliqués : maitre d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (Etat et Département de la Seine-Saint-Denis).

Vie du projet

- Mise en service du tronçon phase 1 en décembre 2012.
- Poursuite des travaux sur la phase 2 dont la MES est prévue fin 2019 (cette phase n'est pas financée par la Région dans le cadre d'un accord de décroisement avec l'Etat).

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**1 913,5 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**280 000**	D-4
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**555 teq CO_2/an**	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	**8,4%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critère	
Management environnemental -et éco-conception des projets	• Chantier du projet mis en œuvre dans une logique d'éco-conception : évacuation des déblais et livraison des matériaux, notamment les voussoirs, par voie fluviale (proximité du canal Saint-Denis)
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• 13% des déplacements effectués en métro proviennent du report de trafic automobile avec la mise en service de la phase du prolongement de la ligne 12, soit une réduction quotidienne estimée à 750 véhicules particuliers • Réduction de 554,8 T de CO_2 par an
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps généralisé moyen sur la phase 1 pour un ancien utilisateur des transports en commun atteint 9,6 minutes par voyage. Pour l'ensemble des utilisateurs du prolongement, le gain de temps annuel s'élève à 0,56 millions d'heures
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Espaces voyageurs accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) depuis la voirie et jusqu'au quai via la salle des billets. • Dimensionnement des circulations tenant compte des réglementations et contraintes de sécurité. • Dimensionnement des accès permettant d'évacuer les voyageurs dans la station en moins de 10 minutes (règlement ERP). • La station « Front Populaire » est équipée des dispositifs de sécurité et d'aération en vigueur, de dispositifs de désenfumage et de deux Baies d'Aération Mécanisées (BAM). • Plusieurs dispositifs prévus pour sécuriser les voyageurs présents dans le tunnel : niches de sécurité, équipement incendie, ventilation-désenfumage, cheminement pour l'évacuation (d'une largeur de 0,70 m et d'une hauteur de 2,00 m, situé à 0,25 m du plan de roulement, libre de tout obstacle , équipé d'une main courante et éclairé par un éclairage permanent (dit normal) de signalisation et balisage). • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Le projet a permis de désenclaver un territoire non desservi par un mode structurant et ainsi répondre aux besoins de mobilité des usagers, encourager les déplacements en TC dans un secteur en pleine mutation. • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.
Développement responsable du territoire	• Réponse aux besoins de mobilité des usagers, en permettant de desservir un territoire en pleine mutation et dépourvu de transports structurants. • Projet qui permettra la desserte de nouveaux quartiers réalisés dans le cadre du programme de rénovation urbaine, commerces, activités économiques (site des Magasins Généraux, le nouveau centre commercial Le Millénaire) et équipements (campus Condorcet) • Soutien à l'attractivité du nord-est de Paris, avec + 4950 habitants supplémentaires attendus et + 10050 emplois situés à moins de 600 mètres à vol d'oiseau de la station Front Populaire
Développement économique du territoire	• Estimation d'une création de 1 913,5 ETP pour la phase 1 sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (visé dans les conventions de financement).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable qui s'est déroulée du 12 février au 9 mars 2001 à Saint-Denis été Aubervilliers puis du 17 avril au 17 mai 2011 à Paris. Des réunions publiques et des expositions en mairie se sont également tenues dans ces communes. • Enquête publique du 10 juin au 11 juillet 2003 (DUP le 8 juin 2004) • Des documents de communication, sous forme de dépliants mis à la disposition du public sur les lieux d'exposition et dans les transports desservant le secteur concerné.

lien site internet dédié : www.prolongement-metro12.fr

Prolongement ligne 14 à mairie de Saint-Ouen

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Métro ligne 14
Objet	Prolongement ligne 14 à mairie de Saint-Ouen
Lieu	Paris, Hauts-de-Seine (Clichy) et Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen)
Dates clés	Début des travaux : juillet 2013 ; Mise en service prévisionnelle : mi-2019
Montant total du projet	1380,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	12,8%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	23,1 M€

Présentation qualitative du projet

- Premier maillon du réseau du Grand Paris Express.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis.
- Objectif de désaturer la ligne 13 : les études de trafic ont montré que le taux de décharge de la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne 14 est supérieur à 23% sur le tronc commun et plus de 19% sur les branches ce qui permettra d'améliorer les conditions de déplacement des usagers des transports en commun.
- La réalisation du projet de prolongement de la ligne 14 induira un report des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. Ce report permettra de diminuer les productions de GES induit par le transport en véhicule particulier.
- Projet inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER), document de contractualisation, une liste d'opérations dont il s'agit d'engager les travaux.
- Partenaires impliqués : maitres d'ouvrage conjoints (RATP et STIF) et les autres financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis).

Vie du projet

- Introduction en décembre 2015 du premier tunnelier « Magaly ». A ce stade, il creuse vers la station Saint-Lazare. Dans un 2e temps, ce tunnelier réalisera le tronçon entre la station Pont Cardinet et la station Clichy-Saint-Ouen.
- Courant 2016, un second tunnelier sera introduit et réalisera le tronçon situé entre l'arrière-gare de mairie de Saint-Ouen et la station Clichy-Saint-Ouen RER, ainsi qu'une partie de la voie d'accès au site de maintenance et de remisage.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	**9 798,0 ETP**	A-2
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**176 000**	D-4
*Emissions de CO_2 évitées par le projet	**7 310 teq CO_2/an**	E-3
*Taux de rentabilité interne du projet	**10%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• La RATP se mobilise dans sa politique de développement durable autour de l'engagement n°4 « exemplarité de ses pratiques professionnelles » par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées (amiante, hydrocarbures, etc.) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'éco – conception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue. • Depuis 2001, la RATP s'est inscrite dans une démarche de progrès continus par la maîtrise et l'anticipation de tous les aspects qui relèvent de ses responsabilités en termes d'utilisation des ressources ou d'impacts sur le milieu naturel et sur les riverains. Cette initiative s'est concrétisée par la certification ISO 14001 de plusieurs lignes de métro (ex. 1, 8, 14) et divers ateliers de maintenance.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Report modal attendu des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an • Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre de 7 310 t éq.CO_2/an
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun est estimé à 6 minutes par voyage grâce au prolongement de la ligne 14, ce qui pour un total de 162 000 voyages par jour correspond à un gain de temps total de 4,7 millions d'heures par an. • Le gain de temps des utilisateurs actuels de la voiture qui utiliseront dorénavant la ligne 14 est considéré égal à la moitié du gain des anciens utilisateurs des transports collectifs, soit 3 minutes par voyage • Amélioration du confort des usagers de la ligne 13, le projet permettant un taux de dé charge estimé de la ligne 13 supérieur à 23% sur le tronc commun et plus de 19% sur les branches (selon les études de trafic)
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais accessibles par des ascenseurs pour le parcours d'accès principal ; les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé
Développement responsable du territoire	• impact économique positif en facilitant l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations de faciliter l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Ile-de-France : le projet permettra à terme de desservir 96100 habitants et 72000 emplois. • Projet qui accompagne le développement de secteur en développement (ZAC des Docks, ZAC Victor Hugo, etc. à Saint-Ouen ; ZAC Morel-Sanzillon, etc. à Clichy ; secteur des Batignolles, ZAC Clichy-Batignolles, etc. à Paris).
Développement économique du territoire	• Création estimée de 9 798 ETP sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties pre-nantes internes et externes	• Enquête publique de janvier à février 2012, et DUP en octobre 2012 • Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier, tenue de réunions publiques d'information, signalisation et lettres d'informations ciblées. • Agents de proximité pour faire le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux, avec des permanences dans un local dédié situé à proximité du chantier qui sont assurées par l'agent de proximité. Il est également joignable sur un numéro de téléphone « info chantier ». • Un portail Internet spécifique sera mis en place. • Collectivités et aménageurs associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet de métro dans le cadre de réunions spécifiques (comité technique, commissions de suivi, etc.)

lien site internet dédié : http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_11634/carte-d-identite-prolongement-de-la-ligne-14-a-mairie-de-saint-ouen/

Tramway T3 à Porte de la Chapelle

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Tramway T3
Objet	Prolongement jusqu'à la Porte de la Chapelle
Lieu	Paris : 13e, 12e, 20e, 19e et 18e arrondissements
Dates clés	Début des travaux : 2010 ; Mise en service : 15 décembre 2012
Montant total du projet	618,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	33,5%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	25,4 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet qui facilite les déplacements des 267 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet d'extension de la ligne du tramway.
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage (la Ville de Paris et la RATP).

Vie du projet

- Mis en service le 15 décembre 2012.
- Renfort d'offre de service depuis le 1er septembre 2015 (23 courses supplémentaires le samedi et 55 le dimanche. Pendant les petites vacances scolaires, 49 courses le samedi et 73 le dimanche).
- Travaux en cours depuis 2014 relatifs à un nouveau prolongement du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. Ce tronçon sera mis en service fin 2018.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**4 393,5 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**280 000**	D-5
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**5 884 teq CO_2/an**	E-4
Taux de rentabilité interne du projet	**8%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Objectif d'optimisation de la durée des travaux et de réduction des nuisances pour les riverains. • Trophée RATP 2013 du projet le plus exemplaire dans sa démarche d'éco-conception pour le site de maintenance et de remisage Ladoumègue du T3.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Economies estimées de l'ordre de 5 884 teq CO_2 par an du fait du report modal attendu de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 2,48 millions d'heures par an. • Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux, sécurisation des traversées piétonnes…). • Amélioration du cadre de vie des riverains des boulevards des Maréchaux et des portes de Paris tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés. • Augmentation du nombre d'arbres sur le périmètre du projet, avec une diversification des essences, et plus de 6 hectares de « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Stations du tramway qui répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chaque nouvelle station comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation. • Insertion de clauses sociales dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé
Développement responsable du territoire	• Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population et d'emplois. • Il permet de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les nombreux projets urbains du secteur (secteur Olympiades – villa d'este, secteur Joseph Bédier–Porte d'Ivry et Paris-Rive-Gauche au sud (13e), aménagement de la porte de Vincennes (12e-20e), aménagement de la ZAC Porte des Lilas (19e-20e) à l'est suite à la couverture du périphérique, ZAC Claude Bernard, secteur Macdonald, aménagement du pôle Eole-Evangile, des secteurs de la porte de la Chapelle et de la gare des Mines, de la porte de Montreuil et du secteur Saint-Blaise à l'est).
Développement économique du territoire	• Création estimée de 4 393,5 ETP sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable du 30 janvier au 15 mai 2006. • Enquête publique du 28 avril au 7 juin 2008 • Arrêté d'utilité publique publié le 28 novembre 2008 • Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. • Tenue chaque mois d'un Comité Consultatif des Travaux du Tramway, qui rassemble le coordonnateur général des travaux, les maîtres d'ouvrage des travaux, et les représentants des mairies d'arrondissements, des mairies des communes riveraines, et des grands établissements publics bordant le tracé afin de les tenir informés de l'avancement des travaux et de recueillir leurs interrogations, remarques et demandes.

lien site internet dédié : http://www.tramway.paris.fr/

Tramway T6

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Tramway T6
Objet	Nouvelle ligne de tramway (Châtillon-Viroflay)
Lieu	Malakoff, Montrouge, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Meudon, Vélizy-Villacoublay et Viroflay
Dates clés	Début des travaux : juillet 2010 ; Inauguration de la phase 1 : décembre 2014 ; Inauguration de la phase 2 : juin 2016
Montant total du projet	384,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,6%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	21,9 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet qui facilitera les déplacements de 150 000 franciliens habitant ou travaillant à moins de 500m d'une station du T6, dans un territoire qui était dépourvu jusqu'alors de transport en commun structurant.
- Tracé de 12,1 km sur la phase 1 (de Châtillon à Velizy) et de 1,6 km sur la phase 2 (de Velizy à Viroflay) avec une section souterraine.
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de ..... transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage du projet (le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et la RATP) et l'Etat, cofinanceur du projet.

Vie du projet

- 2015 : sur la section souterraine, achèvement des travaux de gros œuvre et finitions extérieures, réalisation des travaux d'installation des systèmes du tramway et essais de qualification du matériel roulant (vérification des performances de traction et de freinage des rames).
- Début 2016 : achèvement des travaux de second œuvre et réalisation d'essais dynamiques, afin de démontrer la sécurité et les performances des installations techniques (contrôle de la captation d'énergie, de la signalisation et des équipements embarqués). Puis des essais en station auront lieu, afin de tester la sécurité et l'accessibilité. Enfin, une période de « marche à blanc » des rames sera effectuée.
- Mise en service de la section souterraine de la ligne du T6 prévue en juin 2016.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**2 727,1 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**82 000**	D-5
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**7 685 teq CO_2/an**	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	**10%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Mise en œuvre du chantier dans une logique d'éco-conception : évacuation des déblais (environ 70 000 m3) par poids lourds, puis bateau ; tri des déchets ; eaux, boues et déblais évacués de façon séparée ; eaux traitées avant rejet par le biais d'une station d'épuration temporaire prévue sur la base chantier…
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway estimé à 9 %. • Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 7 685 teqCO_2 par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 7 minutes par voyage, soit un gain de temps total annuel de 2,4 millions d'heures. • Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux,…). • Attention particulière apportée au traitement paysager, végétal et environnemental du projet : près de 2/3 des arbres existants ont été conservés. Le projet prévoit par ailleurs la plantation de plus de 450 arbres supplémentaires, soit une augmentation de plus de 50% du patrimoine arboré actuel autour du tracé de tramway.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chaque nouvelle station comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé
Développement responsable du territoire	• Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants et croissants, avec une desserte de pôles d'emplois importants tels que les pôles d'activités autour de Vélizy-Villacoublay. Le nombre d'emplois dans la zone d'étude a ainsi été estimé à 147 000, et la population à 268 600 habitants. • La nouvelle ligne de tramway permettra ainsi de desservir 150 000 habitants et emplois à moins de 500 mètres de la ligne.
Développement économique du territoire	• Création de 2 727,1 ETP sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable du 15 juin 2001 au 6 juillet 2001. • Enquête publique en 2005 et DUP publiée en 2006. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. Par ailleurs, Un interlocuteur privilégié a été dédié au dialogue avec les commerçants du fait des perturbations de la phase chantier sur leurs activités. Ainsi, il a été prévu la mise en place et la négociation des protocoles d'indemnisation. Des commissions d'indemnisation ont été constituées pour analyser les demandes sur la base du protocole avant toute phase contentieuse.

lien site internet dédié : http://www.tramway-chatillon-viroflay.fr/

Tramway T7 phase 1

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Tramway T7
Objet	Nouvelle ligne de tramway (Phase 1 Villejuif - Athis-Mons)
Lieu	Villejuif, Vitry-sur-Seine, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais, Rungis, Orly, Villeneuve-le-Roi, Paray Vieille-Poste et Athis-Mons
Dates clés	Début des travaux : 2009 ; Mise en service : 16 novembre 2013
Montant total du projet	318,4 M€ (phase 1)
Financement Région dans montant total du projet	73,6%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	3,8 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet qui facilite les déplacements de 136 000 emplois et 283 000 habitants situés dans le territoire d'étude du T7, territoire qui était dépourvu jusqu'alors de transport en commun structurant.
- Tracé de 11,2 km sur la phase 1 entre Villejuif et Athis-Mons, traversant 10 communes réparties sur deux départements ; la phase 2 prolongera la ligne jusqu'à Juvisy-sur-Orge, sur un tracé de 3,7 km dont 900 mètres en souterrain.
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- . Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage du projet (la RATP, le Département du Val-de-Marne et le STIF) et les autres financeurs (État, Département de l'Essonne et Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne).

Vie du projet

- 2015 : signature de la convention de financement des premiers travaux de la phase 2 du tramway, qui sera prolongé jusqu'à la gare de Juvisy-sur-Orge.
- Poursuite des études détaillées (niveau études de projet) de la phase 2 du tramway se poursuivent en 2016.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**2 260,6 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**36 000**	D-4
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**3 030 teq CO_2/an**	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	**8,2%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Conception du chantier dans une logique d'éco-conception : tri des déchets, organisation de l'évacuation des déblais de manière à minimiser le trafic routier ; utilisation de matériaux provenant des filières de recyclage ; 12 000 tonnes de déblais pollués ont été acheminés par voie fluviale pour être traitées selon un procédé biologique et revalorisées à 100% afin d'être réutilisées en matériaux de construction. • Le site de maintenance et de remisage (SMR) du T7 a été conçu selon les normes HQE en vigueur.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway estimé à 12%. • Réduction de la pollution de 3 030 teqCO_2 par an.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage. • Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux,...).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chacune comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé
Développement responsable du territoire	• Renforce l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants et croissants. Le projet est au cœur d'un bassin de vie de 2 millions d'habitants et le secteur d'étude autour du tracé dénombre 136 000 emplois et 283 000 habitants. • Desserte du pôle d'emploi d'Orly-Rungis, deuxième pôle d'emploi de la région, qui compte 63 000 emplois et 5 500 entreprises réparties entre Aéroports de Paris, le MIN de Rungis, le parc tertiaire Silic avec ses sièges sociaux comme Danone, la zone d'activités Senia, le centre commercial Belle-Epine et la plate-forme logistique Sogaris.
Développement économique du territoire	• Création estimée de 2 260,6 ETP sur le chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable organisée de novembre 2000 à janvier 2001 (phase 1) et en 2008 (phase 2) • Enquête publique sur la phase 1 de décembre 2003 à février 2004, et pour la phase 2 du 21 mai au 22 juin 2013 • Déclaration d'utilité publique relative à la phase 1 a été prise par le Préfet en février 2005 et en novembre 2013 pour la phase 2.

lien site internet dédié : http://www.tramway-t7.fr/

Tramway T8

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Tramway T8
Objet	Nouvelle ligne (Saint-Denis- Epinay / Villetaneuse)
Lieu	Saint-Denis, Epinay et Villetaneuse
Dates clés	Début des travaux : 2010 ; Mise en service : 16 décembre 2014
Montant total du projet	244,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	91,3%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	32,9 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet qui facilite les déplacements de 56 300 franciliens habitant ou travaillant à moins de 400m d'une station du T8, dans un territoire qui était dépourvu jusqu'alors de transport en commun structurant.
- Tracé de 8,45 km au total, avec un tronçon commun entre la Porte de Paris et La Poterie (2,65 km), puis deux tronçons séparés : l'un vers Epinay-Orgemont (4,2 km), l'autre vers Villetaneuse (1,6 km).
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (la RATP, le Département de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et l'EPA Plaine de France) et l'Etat, cofinanceur.

Vie du projet

- 2015 : réalisation d'études amont du nouveau projet de prolongement du T8 vers le sud, à la gare de Rosa Parks à Paris.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**1 732,4 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**55 000**	D-5
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**2 920 teq CO_2/an**	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	**9,3%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Le chantier du projet a été mis en œuvre dans une logique d'éco-conception : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, protection des arbres existants,... • Le Site de maintenance et de remisage (SMR) des rames de tramway a été construit dans le cadre d'une démarche HQE : toiture couverte par des panneaux solaires thermiques (251m²) et végétalisée (1 600m²), recyclage sur place des eaux du site, puits canadien
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway estimé à 6 %. • Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 2 920 teqCO_2 par an.
l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 4,5 minutes par voyage, soit un gain de temps total annuel de 1,14 millions d'heures. • Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux,...).
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chaque nouvelle station comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Dans le cadre des travaux du Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de la ligne T8, la RATP a intégré des clauses d'insertion sociale dans les marchés passés avec les prestataires. Ces exigences contractuelles visaient à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières, en réservant un volume d'heures minimum à ces publics. Ce sont ainsi 6 678 heures qui ont été réalisées 16 bénéficiaires dont 14 issus du territoire de Plaine commune • Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé
Développement responsable du territoire	• Projet qui renforce l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants et où les logements sociaux sont nombreux : 56 300 habitants situés à moins de 400m de la ligne, ainsi qu'une zone d'emploi importante (68 000 emplois).
Développement économique du territoire	• Création estimée de 1 732,4 ETP sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable organisée aux mois de juin et juillet 2011. • Enquête publique de novembre 2006 à janvier 2007 • Déclaration d'utilité publique en décembre 2007. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

lien site internet dédié : http://www.tram-y.fr/

Tangentielle nord phase 1

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Tangentielle nord
Objet	Nouvelle ligne tram-train
Lieu	Epinay-sur-Seine, Deuil-la-Barre, Montmagny, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Le Bourget
Dates clés	Début des travaux : 2009 ; Mise en service : juillet 2017
Montant total du projet	610,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,6%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	120,7 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet qui desservira le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis, secteur particulièrement concerné par des enjeux de reconversion économique, mutation ou requalification (Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte et Stains) pour accompagner au plus près le développement économique déjà amorcé et à revitaliser activement ces territoires de l'Ile-de-France.
- Permettra le renforcement de l'offre de transport en rocade sur le territoire Nord francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER B, C et D, la ligne Transilien H Tramway) et à venir (Grand Paris) sans passer par Paris.
- Une alternative très attractive à la voiture particulière avec à terme 18,42 millions d'usagers attendus par an, dont 3,5 millions d'usagers reportés de la route.
- Tracé de 11 km sur la phase 1 entre Epinay et le Bourget, avec un prolongement ultérieur en phase 2 sur 12 km à l'ouest (jusqu'à Sartrouville) et sur 5 km à l'est (jusqu'à Noisy-le-Sec).
- Partenaires impliqués: maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), le STIF, autorité organisatrice des transports et les autres financeurs (Etat, Département de la Seine-Saint-Denis et Département du Val-d'Oise).

Vie du projet

- 2015 : pose de la voie ferrée achevée en septembre.
- Sont prévus en 2016 : la mise en service des équipements de signalisation, l'achèvement des travaux de création des gares, la mise en service de l'atelier de maintenance et la livraison des rames.
- Mis en service du tronçon phase 1 attendu mi-2017.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	**4 337 ETP**	A-2
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**65 800**	D-5
*Emissions de CO_2 évitées par le projet	**20 700 teq CO_2/an**	E-3
*Taux de rentabilité interne du projet	**11%**	F

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Site de maintenance des rames en cours de construction à Noisy-le-Sec, qui comportera des panneaux photovoltaïques, une toiture végétalisée et un système de récupération des eaux de pluie. • Démarche HQE pour la construction des gares (matériaux éco-responsables notamment)
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tram-train estimé à 19 %. • Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 22 700 teqCO_2 par an (phase 1 et 2).
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 8,7 minutes par voyage. • Mise en place d'écrans acoustiques sur 13 km du tracé, pour diminuer les nuisances sonores liées au projet, ainsi que les nuisances sonores des trains de marchandises qui circulent déjà sur la grande ceinture ferroviaire. • Objectif d'intégration optimale des gares dans les sites : bâtiments conçus de manière à s'intégrer dans le paysage sans créer de rupture visuelle (charpente métallique industrielle du type de celles utilisées dans les serres horticoles) et dans une optique d'intégration forte à la ville ou au réseau viaire existant,
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Le projet participera à la lutte contre les inégalités territoriales. Il est en effet inscrit au Plan Espoir Banlieues qui vise spécifiquement à désenclaver les quartiers en difficultés en améliorant leur accès aux transports publics. • Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir à tous l'accès à la mobilité et aux transports en commun.
Respect des droits fondamentaux	• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé
Développement responsable du territoire	• Renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants : desserte de 2,2 millions d'habitants et 0,8 millions d'emplois situés sur le secteur d'étude du projet. • Permettra de relier des pôles d'activités et universitaires franciliens entre eux, sans passer par Paris (Université Paris-Villetaneuse, La Plaine Saint-Denis et Le Bourget).
Développement économique du territoire	• Création estimée de 4 337 ETP sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation préalable en 1999, puis en 2003 sur une nouvelle variante correspondant au projet actuel. • Enquête publique du 6 novembre au 16 décembre 2006 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été prise par décret du Premier Ministre et publié au Journal officiel le 29 mai 2008. • Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.

lien site internet dédié : http://www.tangentiellenord.fr/

Dispositif Développement des bus en site propre : TCSP Massy-Saclay-ST Quentin en Yvelines

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Dispositif Développement des bus en site propre
Objet	Ex : TCSP Massy-Saclay-ST Quentin en Yvelines ; Section d'Ecole Polytechnique au Christ de Saclay
Lieu	Palaiseau, Orsay, Gif sur Yvette, St Aubin, Saclay
Dates clés	Mise en service prévue : 2016
Montant total du projet	58,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	41,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	11,0 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui desservira le Plateau de Saclay, centre d'excellence regroupant écoles, centres de recherche, et qui favorisera son essor économique. Le projet participe à l'objectif de constituer un pôle mondial de l'innovation, qui reposera sur les échanges permanents entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises au service de la création d'emploi et de la croissance.
- Tronçon qui s'étend sur environ 6,5 km et dessert 11 stations avec une fréquence de 5mn en heure de pointe.
- Ce projet s'est fixé pour objectifs de respecter la vocation agricole et les équilibres paysagers du Plateau de Saclay avec la mise en œuvre de moyens adaptés afin de préserver la diversité et l'équilibre du milieu naturel sur lequel les équipes doivent intervenir (ex : restauration de 12 000 m2 de zones humides).
- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage STIF et les autres financeurs (Etat et département de l'Essonne)

Vie du projet

- 2015 : 3 des 11 stations de ce nouveau site étaient déjà réalisées en juillet 2015. Les opérations de réception de la plateforme du TCSP (voie bus, piste cyclable, trottoirs) ont débuté en décembre 2015 entre le Quartier Est de Polytechnique et le carrefour de Saint-Aubin. Les réserves sur l'achèvement de ces travaux seront levées début 2016.
- La livraison des travaux sera définitive courant 2016 mais aucune date d'inauguration n'est encore fixée.

Indicateur d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**411,8 ETP**	A-2
ETP insertion soutenus par le projet	**4 ETP**	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**10 000**	nd

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité) • Le chantier a été mené dans un souci de préserver l'environnement, notamment avec l'engagement du maître d'ouvrage de compenser les impacts du chantier sur les zones humides • Le calendrier du chantier a été conçu pour limiter autant que possible les nuisances pour les riverains, les agriculteurs et les automobilistes du territoire.
Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire	• Projet favorisant la continuité des circulations douces et en s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture • Objectif de ne pas porter atteinte au milieu naturel constitué de zones humides pendant la durée du chantier et au-delà, et de préserver au maximum les espaces écologiques en présence (limitation des impacts et rétablissement des accès et fonctionnalités agricoles). • Travaux d'abattage des arbres effectués en dehors des périodes de nidification et de nouveaux habitats animaliers réalisés. Autant d'arbres ont été plantés dans le cadre du projet que d'arbres coupés pour en permettre la réalisation. • Restauration de 12 000 m² de zones humides sur un site à proximité de la future ligne de bus en site propre
Contribution à l'aménagement durable du territoireet à l'amélioration de la qualité de vie	• Insertion urbaine soignée qui privilégie les modes doux et les itinéraires cyclables. Le maître d'ouvrage a choisi des matériaux de qualité pour les revêtements et les stations de la ligne de bus en site propre et, de façon à marquer physiquement la séparation des voies, les teintes du bitume des voies routières, des pistes cyclables et des trottoirs seront différentes.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. • Clause d'insertion par l'activité économique, avec 8600 heures sur la totalité du chantier soit l'équivalent de 4 emplois.
Respect des droits fondamentaux	• En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir
Développement responsable du territoire	• Le renforcement de l'attractivité de ce secteur à favorise son développement économique. • Offre une connexion rapide sur les branches des RER B et C à Massy et à Saint-Quentin-en-Yvelines et vers le futur tram-train Massy - Evry, ainsi que vers les infrastructures de transport d'importance nationale ou internationale, actuelles (gare TGV de Massy, Aéroport d'Orly) ou futures (projet de rocade métro automatique)
Développement économique du territoire	• Améliore l'accès au Plateau de Saclay identifié comme un secteur stratégique en matière de développement économique, de recherche et de formation supérieure de niveau inter national • Soutien à l'emploi lié aux travaux
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Concertation publique du 10 mai au 11 juin 2010 qui a permis de choisir une des deux variantes de tracé proposées. • Enquête publique du 6 janvier au 6 février 2012 • Déclaration d'utilité publique le 3 août 2012. • Partenariats avec l'Établissement Public Paris-Saclay qui participe activement à l'élaboration du projet de TCSP dans la perspective de l'aménagement du cluster et, d'autre part, avec les communes du Plateau de Saclay, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de la conduite du projet.

Dispositif Protection des infrastructures contre le bruit : Protections phoniques des autoroutes A4/A86

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Intitulé	Dispositif Protection des infrastructures contre le bruit
Objet	Ex : Protections phoniques des autoroutes A4/A86
Lieu	Maisons Alfort Saint-Maurice, Créteil
Dates clés	1er tranche terminée, 2nd tranche fin 2018
Montant total du projet	35,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	56,6%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	2,0 M€

Présentation qualitative du projet

- Opération d'envergure pour assurer à l'ensemble des habitants des communes concernées un niveau de protections phoniques auquel ils ont droit aux termes de la loi.
- Sur l'ensemble du projet, 9421 mètres linéaires (environ 32 800 m2) d'écrans doivent être installés ou rehaussés et 785 isolations de façades doivent être réalisées.
- Opération qui participe à résorber les Point Noirs Bruit (PNB) en Ile-de-France et qui se traduit par la recherche des solutions les plus adaptées pour remédier aux nuisances ressenties par les riverains des infrastructures routières concernées afin de garantir une amélioration pérenne de leur qualité de vie.
- Partenaires impliqués : Direction des Routes Île-de-France (DiRIF) est le maître d'ouvrage du projet

Vie du projet

- Les travaux de la 1ère tranche sont achevés en 2013
- Les aménagements paysagers côté riverains ont été réalisés en 2015
- Ceux de la 2ème tranche ont démarré. La réalisation des derniers secteurs du programme de l'opération s'échelonnera ensuite entre 2015 et 2019

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**248,5 ETP**	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**19 738**	D-6

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Projet qui participe à résorber les 10 principales zones de Points Noirs de Bruit (PNB) routier national pouvant être traitées par la mise en place de protections à la source, de type écrans ou buttes anti bruit : sur la zone concernée par ce projet, on constatait déjà en 2009 environ 240.000 Véhicules/jour et 205.000 véhicules jour en 2005
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Aménagements participent à la diminution de la pollution du fait de la régulation du trafic induite par les types d'aménagements
Contribution à l'aménagement durable et du territoire et à l'amélioration de la qualité de la vie	• Réduction des nuisances sonores avec l'objectif du projet est de ramener les niveaux sonores à moins de 64dB(A) de jour (6h-22h) et 60dB(A) de nuit (22h-6h) au moyen de protections à la source complétées par des isolations de façades (actuellement les niveaux dépassent 70 dB(A) sur certains logements). • Au total, 19 738 habitants bénéficient de ces mesures améliorant nettement leur qualité de vie.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Participe à l'améliorer de la santé des personnes concernées • Projet permettant de lutter contre le bruit, source d'inégalités entre les riverains puisque les logements fortement exposés accusent une dévalorisation notable
Respect des droits fondamentaux	• Ce type de mesure milite en faveur du droit à la santé car il est prouvé qu'au-delà de la gêne ressentie, le bruit constitue aujourd'hui un problème de santé publique. le bruit contribue à altérer la santé, notamment au plan auditif.
Développement responsable du territoire	• Action qui contribue à rendre les zones concernées plus attractives
Développement économique du territoire	• Renforcement de l'attractivité du secteur qui participe à son développement économique • Soutien à l'emploi lié aux travaux
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Définition des travaux en associant élus et riverains des communes concernées dans le cadre du programme général • Durant, le chantier, la DIRIF informe les usagers et les riverains des modifications d'itinéraires nécessaires à tous ces travaux.

Energies renouvelables et efficacité énergétique

Projets contribuant au développement d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique

Domaine de compétence de la Région : partagé avec l'ensemble des acteurs publics sur le territoire
Forme d'interventions : subventions aux collectivités locales porteuses des projets
Public ciblé : l'ensemble des franciliens

Informations indicatives sur les actions menées en 2015 :

- Nombre de centrales solaires thermiques aidées en 2015 / production de chaleur correspondante :
  > 1 centrale ; 50 m² ; 25 MWh/an
- Nombre d'installations photovoltaïques aidées en 2015 / surface de panneaux solaires installés et production électrique supplémentaire :
  > 3 centrales / 1 343 m²
- Nombre de projets de géothermie aidés en 2015 :
  > 2 projets de pompes à chaleur géothermique (géothermie superficielle)
  > 4 projets de géothermie profonde
- Nombre d'usagers concernés par les projets aidés en 2015 de géothermie et de raccords au réseau de chaleur
  > 53 775 équivalents logements bénéficient de la chaleur issue des 4 projets de géothermie profonde aidés en 2015
- Surface de toitures végétalisées installées en 2015
  > 9 270 m²

Répartition des subventions versées en 2015

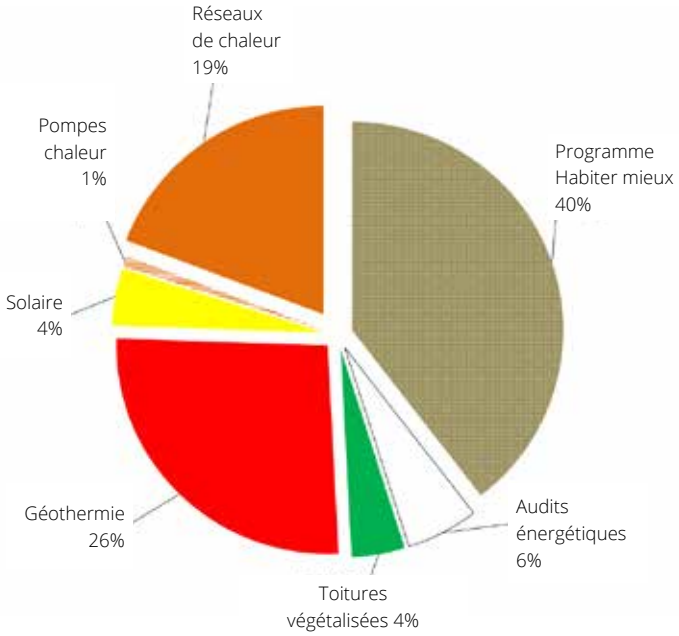

Doublet géothermique à CHELLES

Catégorie	Energies renouvelables et efficacité énergétique
Intitulé	Dispositif Energie-climat
Objet	Ex : Doublet géothermique à Chelles
Lieu	Chelles (77)
Dates clés	Forage terminé
Montant total du projet	15,2 M€
Financement Région dans montant total du projet	10,4%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	0,9 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet visant à redimensionner les moyens de production géothermale du site de Chelles.
- Consiste en un forage double de production et de réinjection, pour assurer un maintien en pression de réservoir. Sur le plan environnemental, la réinjection permet de régler le problème des rejets de l'eau salée et des gaz, la totalité est restituée à l'aquifère source.
- Le réseau de chaleur actuel est alimenté actuellement à partir d'une centrale de production géothermique, d'une centrale de cogénération avec moteur à gaz et une chaufferie centrale d'appoint au gaz naturel. Il est composé de 53 sous-stations, soit l'équi valent de 4 297 équivalents-logements.
- Projet qui permettra d'augmenter le nombre de sous-stations de 53 à 95, et de faire passer le nombre d'équivalent-logements raccordés au réseau de chaleur de 4 297 à 7 481.
- Puissance thermique prévisionnelle attendue du nouveau doublet de Chelles de 14,3 MW.
- Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte de la Géothermie de Chelles (SMGC) et Chelles Chaleur.

Vie du projet

- Forage désormais terminé.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**17 206**	D-7
Emissions de CO_2 évitées par le projet	**11 157 teq CO_2/an**	E-5

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Boues de forage recyclées dans des filières ad hoc • Utilisation de produits au maximum recyclables ou non nocifs pour le milieu • Eaux de forage traitées pour traitement via le réseau d'assainissement classique
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Utilisation de l'énergie géothermale provenant du Dogger (~1800m de profondeur, T° de 69°C), qui permettra aux habitants d'utiliser une énergie renouvelable locale pour couvrir une partie de leurs besoins en énergie • économies estimées de 11 157 tonnes de CO_2 par an
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• 7 481 équivalent-logement bénéficieront de l'énergie géothermique • Utilisation d'un délaissé d'autoroute
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Prévention des risques avec une équipe de géologues qui assure en permanence le suivi du forage et l'analyse des boues.
Respect des droits fondamentaux	• Favorise l'accès à une énergie renouvelable, participant à soutenir le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence
Développement responsable du territoire	• Projet contribuant à renforcer le poids des énergies renouvelables en Ile-de-France et de la géothermie en particulier, qui est une spécialité francilienne : 36 doublets géothermiques actifs en Ile-de-France en 2014, avec 180 000 logements en bénéficiant (source ADEME 2014)
Développement économique du territoire	• Tarif moins dépendant aux variations des prix des énergies fossiles • Réduction de la facture énergétique pour les abonnés au réseau de chaleur • Soutien à l'emploi lié au chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble des abonnés • Enquête publique lors du dépôt du permis de recherche - • Mise en place d'un schéma directeur, outil de gestion du réseau à moyen et long terme • Comité de pilotage multipartenarial avec les financeurs • Association des abonnés au suivi du fonctionnement du projet

Lien site internet dédié :
http://www.chelles.fr/Cadre-de-vie/Geothermie/Le-doublet-geothermique-de-Chelles
http://www.chelleschaleur.fr/

Biodiversité

Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts

Domaine de compétence de la Région : la Région a co-élaboré le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'Etat. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles confère à la Région le rôle de chef de file en matière de biodiversité et ses compétences dans ce domaine seront amenées à évoluer avec la loi biodiversité.

Forme d'interventions : subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional

Public ciblé : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature et les fédérations professionnelles.

Informations indicatives sur les actions menées en 2015 :

- 157 signataires de la charte biodiversité fin 2015
- 3 nouveaux massifs forestiers ont obtenu la certification FSC (Forest Stewardship Council), portant à 4 133 hectares la plus importante surface forestière labellisée FSC gérée par l'AEV pour le compte de la Région, soit la plus grande surface forestière publique labellisée FSC en France
- Acquisition de 300 ha de terrains, dont 60 ha de terres agricoles en vue de la protection de leur usage

Répartition des subventions en investissement versées en 2015

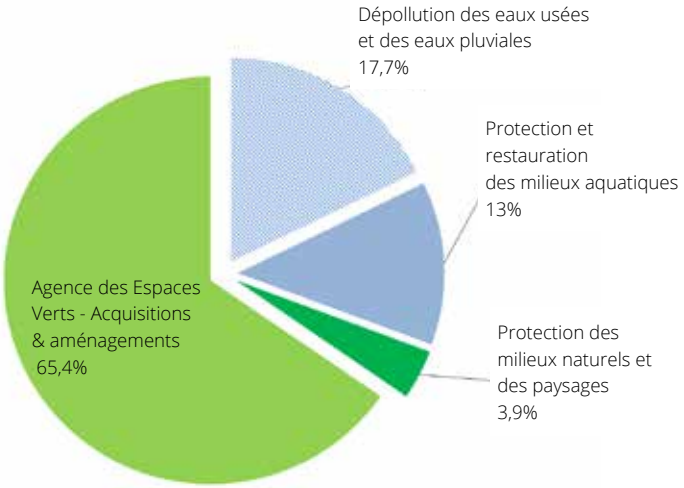

Acquisition et aménagement des buttes du Parisis : aménagement du chemin des crêtes

Catégorie	Biodiversité
Intitulé	Dispositif Acquisition et aménagements par l'Agence des Espaces Verts
Objet	Ex : Aménagement des Buttes de Parisis - chemin des crêtes
Lieu	Argenteuil et Cormeilles en Parisis
Dates clés	cf. infra
Montant total du projet	0,4 M€ (uniquement les dépenses de l'année)
Financement Région dans montant total du projet	100%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	0,4 M€

Présentation qualitative du projet

- Projet d'aménagement et d'acquisition des buttes du Parisis qui s'inscrit dans le long terme :
- 1983 : création du PRIF (périmètre régional d'acquisition foncière) des buttes du Parisis
- 1990 : étude paysagère des buttes du Parisis ; convention avec la société qui exploite les buttes pour la remise en état de la arrière de Cormeilles en Parisis
- 1991 : lancement de la DUP sur la Butte de Cormeilles en Parisis
- 2011 : extension du PRIF
- 2012-2014 : aménagement de la Butte des Châtaigniers
- 2014 : acquisition de 12 ha, dont 10 ha de la propriété Chabrand-Thibault
- 2015 : inauguration du chemin des crêtes
- Objectif à terme d'acquérir une surface totale de 620 ha, dont la moitié ont à ce jour été acquis par la Région, afin de préserver les terrains qui les composent et qui sont aujourd'hui plus ou moins délaissés et soumis à une dégradation progressive.
- Intérêt naturel et paysager du projet dans un secteur très urbanisé : à 15 kilomètres environ du centre de Paris, les Buttes du Parisis s'étendent, sur une longueur de près de 8 kilomètres, entre la vallée de la Seine et la plaine de Montmorency.
- Partenaires : projet mené par l'Agence des Espaces Verts, organisme associé de la Région Ile-de-France et qui participe à la mise en œuvre de sa politique environnementale.

Vie du projet

- 31 mars 2015 : inauguration du chemin des crêtes et du mobilier d'accueil.
- Le chemin des crêtes (1 km) vient compléter un parcouru sécurisé de 7 km pour les promeneurs et les cyclistes, mais aussi un corridor écologique et permet de traverser la butte de Cormeilles d'est en ouest.
- En 2016 auront lieux des travaux d'amélioration des cheminements ainsi que des chantiers de sécurisation sur les parcelles nouvellement acquises.

Indicateurs d'impact

nd

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères

Management environnemental et éco-conception des projets	• Engagement de l'AEV à prendre en compte la biodiversité lors de la réalisation de travaux et à réaliser des chantiers à faible nuisance (signature de la charte biodiversité). • Objectifs de limiter le tassement des sols ; de récupérer, stocker et réemployer sur site des terres excavées ; de respecter les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante ; de limiter les nuisances sonores et maintenir la propreté aux abords du chantier. • Des pénalités fortes appliquées en cas de dommages causés au patrimoine naturel du site pendant les travaux : l'entrepreneur doit veiller à ne pas détruire la faune et la flore, ni les habitats, s'abstenir de toute cueillette pour préserver la flore et signaler au maitre d'œuvre toute anomalie ou découverte concernant la faune et la flore du site • Chemin des Crêtes réalisé avec une partie des produits de démolition d'un chantier se situant à moins de 2 kilomètres, qui a permis d'éviter une dizaine de camions sur les routes limitant ainsi les problèmes de circulations et la production de carbone par rapport à un chantier plus classique
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Vise à la protection et l'amélioration des milieux naturels, avec une restauration des milieux (espaces boisés, prairies, fruticées, milieux aquatiques). L'histoire du site a entraîné une forte anthropisation des milieux et l'urbanisation proche apporte son lot de nuisances. Les milieux naturels connaissent un état de dégradation avancé ; la forêt pourrait pourtant potentiellement abriter des habitats et des espèces patrimoniales intéressantes. • Une attention est aussi portée à la faune et la flore présentes sur le site en protégeant les arbres présents lors des travaux et en les phasant en fonction du cycle de vie des espèces animales présentes (oiseaux, insectes, amphibiens…). • Objectif de préserver la forêt en place et d'opérer un entretien respectueux de ce milieu (cf. label FSC – Forest Stewardship Council), ainsi qu'un reboisement des buttes.
Contribution à l'aménagement durable du territoireet à l'amélioration de la qualité de vie	• Qualité paysagère conservée et améliorée par une gestion adaptée aux grandes entités paysagères visibles depuis l'extérieur du site et par le soin apporté aux paysages internes. • Au fur et à mesure des acquisitions et de l'avancement des aménagements, la part ouverte au public est étendue : espace de respiration et de loisirs, avec des équipements (aire de jeux, aire de pique-nique, bancs), centre équestre à proximité, cueillette, sentier de randonnée, édifices patrimoniaux
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Le site représente un poumon vert de la commune d'Argenteuil, seconde commune la plus peuplée du cœur d'agglomération, hébergeant par ailleurs un certain nombre de quartiers d'habitat social. • En matière de santé, la gestion du site est réalisée sans recourir à des produits phytosanitaires, • Chemin des Crêtes accessible au plus grand nombre, en limitant notamment le dénivelé du chemin,
Respect des droits fondamentaux	• Réouverture des espaces verts au public qui participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes
Développement responsable du territoire	• Participe au développement durable et équilibré du territoire, en autorisant une coupure d'urbanisation entre Argenteuil et Cormeilles en Parisis, au sein d'un environnement très construit.
Développement économique du territoire	• Aménagements des Buttes du Parisis portant également sur les travaux sylvicoles (entretien des semis forestiers, éclaircies, renouvellement de la forêt), et qui soutient économiquement la filière bois
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsable	• L'ensemble des opérations lancées respectent le code des marchés publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Le projet a été mis en œuvre dans une démarche de concertation. Un PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière), outil foncier de la Région, a été défini en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. De fait, les documents d'urbanisme locaux sont compatibles avec ses orientations.

http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-buttes-du-parisis

Réouverture et renaturation de la Bièvre

Catégorie	Biodiversité
Intitulé	Dispositif Stratégie régionale biodiversité
Objet	Ex : Réouverture et renaturation de la Bièvre
Lieu	Hay les Roses (94)
Dates clés	Projet débuté en 2014, achèvement en 2016
Montant total du projet	6,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	40,0%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	2,0 M€

Présentation qualitative du projet

- Ce projet s'inscrit à l'échelle de la Vallée de la Bièvre dans une volonté globale de reconquête d'une rivière canalisée et enterrée, pour recréer un milieu propice à la biodiversité.
- Objectif d'ouvrir à l'extérieur une rivière canalisée et enterrée, permettant de valoriser à nouveau une rivière vivante propice à la biodiversité, et de recréer une zone naturelle préservée et accessible pour une réappropriation de la rivière par la population.
- Réouverture sur la commune de l'Haÿ-les-Roses, le long de l'avenue Flouquet (RD 127), entre la rue Victor Hugo et le collège La fontaine. Elle longe sur sa partie amont les jardins familiaux, et sur sa partie aval le bassin de rétention des eaux pluviales du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).
- Première réalisation de cette ampleur en Ile de France, le projet a été rendu possible du fait d'une nette amélioration de la qualité des eaux de la Bièvre.
- L'intervention comprend la démolition du réseau actuel (3mx2m) et la création d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un linéaire de 648 mètres. Les techniques écologiques de réhabilitation seront utilisées en vue de la renaturation des berges tout en conciliant et valorisant les usages.
- Partenaires impliqués : département Val-de-Marne est maître d'ouvrage ; co-financement avec l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie).

Vie du projet

- Achèvement du projet et inauguration prévus en 2016.
- Une première expérience sera utile au développement de ces futurs projets : apports techniques, évaluation des incidences sur les inondations, fréquentation et appréciation du public, coûts de gestion.

Indicateurs d'impact

nd

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Techniques de réhabilitation en accord avec les enjeux environnementaux liés à la renaturation des berges : futur lit avec méandres réguliers, constitué d'un lit mineur toujours en eau dimensionné afin de garantir une vitesse d'écoulement suffisante, et d'un lit majeur avec une capacité suffisante pour faire face aux risques d'inondation. • Projet mené en tenant compte de nombreuses problématiques urbaines complexes : celle du collecteur d'eaux pluviales avec la gestion du risque crue –inondation, celle des effluents provenant de surverses des collecteurs unitaires saturés, celle de branchements non conformes
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Gestion des problématiques écologiques et paysagères intégrée à la définition du projet > Reconstruction sur le tronçon aval d'une digue sinueuse afin de favoriser la diversification des faciès rivulaires et la diversité écologique. > Ambiances ouvertes de type zones humides à roselière ou zones humides arbustives sur la rive gauche
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Objectif de redonner une lisibilité à un cours d'eau encore très présent dans la mémoire collective • Réalisation d'une liaison douce comme itinéraire privilégié de détente et de mise en valeur de la rivière.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Participe à la sécurité des personnes, la conception du projet visant à prévenir le risque de crue – inondation avec la mise en place d'un collecteur d'eaux pluviales et la structuration du lit de la rivière • Accessibilité aux personnes handicapées prévue pour la promenade en encorbellement
Respect des droits fondamentaux	• Participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes
Développement responsable du territoire	• Aménagement qui permet de recréer une zone naturelle préservée et accessible permettant une réappropriation de la rivière par ces habitants
Développement économique du territoire	• Participe à soutenir l'emploi dans le cadre des travaux puis de la gestion des aménagements réalisés
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet • Exigences sur le choix des produits de construction (économes en ressources naturelles…)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties pre-nantes internes et externes	• Ce projet est le résultat d'une convergence d'actions des revendications fortes et anciennes portées par les associations et d'un contexte réglementaire favorable depuis que la Bièvre a retrouvé son statut de cours d'eau en 2007 • Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la population • Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération • L'opération était inscrite au Contrat de Bassin Bièvre Aval qui regroupe la maîtrise d'ouvrage, l'AESN et la Région.

Actions sociales en faveur des populations vulnérables

Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire)

Une priorité de l'action régionale notamment en faveur des publics les plus fragiles, notamment via le soutien des centres d'hébergement pour personnes sans-abri, des établissements et services pour femmes en difficultés, et pour des actions afin de prendre en compte le handicap de façon transversale dans l'ensemble des politiques régionales.

- **Domaine de compétence de la Région :** facultatif
- **Forme d'interventions :** subventions aux maîtres d'ouvrage
- **Public ciblé :** publics les plus fragiles

Informations indicatives sur les actions menées en 2015 :

- 901 places créées

- 1133 places réhabilitées

*Les indicateurs d'impact présentés ci-après et signalés par le symbole **
ont fait l'objet d'une vérification externe, voir rapport d'attestation Deloitte.

Construction d'un nouvel institut medico-educatif (IME) de Soubiran

Catégorie	Actions sociales en faveur des populations vulnérables
Intitulé	Dispositif Politique sociale régionale
Objet	Ex : Construction d'un nouvel institut médico-éducatif (IME) de Soubiran
Lieu	Villepinte (93)
Dates clés	Travaux débutés au printemps 2015, ouverture prévue à l'automne 2016
Montant total du projet	5,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	11,8%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	0,04 M€

Présentation qualitative du projet

- Un projet offrant une réponse adaptée aux enfants et adolescents avec autisme et leurs familles sur le territoire, alliant qualité . architecturale et environnementale.
- 42 places pour accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes (de 3 à 20 ans) avec autisme et troubles envahissants du développement (TED), dont 30 places de semi-internat et 12 places d'internat de semaine (10 places d'internat et 2 places d'internat séquentiel, utilisées pour soulager les aidants familiaux).
- Situé au Nord-Est de la Seine-Saint-Denis, territoire dont le taux d'équipement est déficitaire pour le secteur enfance.
- S'insère dans la politique sociale de la Région qui a notamment pour objet d'augmenter la capacité d'accueil des populations vulnérables sur le territoire et de réduction des inégalités territoriales.
- Intégration des dernières recommandations en matière de bâti adapté à l'autisme : l'aménagement spatial, le choix des équipements, le confort acoustique et visuel des futurs occupants ont été pris en compte dans le volet architectural du projet.
- Une offre innovante pour les tout-petits, la recherche ayant démontré l'utilité d'un accompagnement précoce adapté dès le plus jeune âge pour les enfants avec autisme. Il pourra ainsi être amené à accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans.

Vie du projet

- Lancement des travaux au printemps 2015, en vue d'une ouverture de l'IME à l'automne 2016.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	**21 ETP**	A-4
*ETP insertion soutenus par le projet	**2 ETP**	A-4
*ETP exploitation consécutifs au projet	**57,4 ETP**	C-3
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**42**	D-8
*Emissions de CO_2 évitées par le projet	**9 teq CO_2/an**	E-1

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Démarche de certification NF Haute Qualité Environnementale (HQE) Bâtiments Tertiaires qui s'applique à l'ensemble du bâtiment neuf (2030 m²). • Appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage HQE qui a élaboré le programme environnemental du projet et elle a retenu une maîtrise d'œuvre fortement sensibilisée aux questions environnementales. • Signature d'une charte « chantier à faibles nuisances » avec un objectif de traçabilité de tous les déchets, et une valorisation globale attendue des déchets de 70% minimum dont une valorisation matière des déchets de 50% minimum. • Réduction des nuisances liées au chantier à proximité de logements occupés, les entreprises étant été tenues de limiter au mieux leurs sources de bruit en utilisant des procédés et des machines le réduisant. Aucune réclamation n'a été relevée, même pendant la phase chantier qui a débuté.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Objectif de réduction des consommations d'énergie de 12%, au-delà des exigences réglementaires de la RT 2012. Le nouveau bâtiment consommera 175 kWhEP/m2 contre 197 kWhEP/m2 anciennement. A noter également une réduction des émissions de CO_2 (passage de 14 kgéqCO_2/m2 à 9 kgéqCO_2/m2). • Réduction de l'énergie grise du bâtiment, avec une partie en ossature bois du bâtiment. • Zéro rejet d'eaux de pluie dans les réseaux publics, les eaux étant infiltrées. • Site précédemment occupé par un bâtiment, il ne consomme donc pas de terres agricoles.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Insertion dans un cadre verdoyant, en bordure d'un vaste espace boisé. • Mutualisation de moyens du fait d'un ensemble de services et d'équipements existant dans l'environnement immédiat du futur IME (production des repas dans la cuisine centrale de l'hôpital Sainte-Marie, services administratifs sur le foyer/mas Saint-Louis, salles polyvalentes et salles de sports, balnéothérapie de Saint-Louis).
développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Engagement du maître d'ouvrage auprès de la Région à introduire dans l'opération un objectif minimal de 6% d'heures d'insertion réservées à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, soit 2 750 heures sur l'ensemble du projet. La ville de Villepinte appuie les entreprises pour faciliter leur recrutement. • Objectif d'éviter l'éloignement de certains enfants qui vont parfois jusqu'en Belgique pour trouver une solution d'accueil. • Cession foncière pour la construction de logements sociaux.
Respect des droits fondamentaux	• Soutien à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en favorisant le développement des enfants et adolescents avec autisme.
Développement responsable du territoire	• Réponse à un fort déséquilibre territorial sur cette zone de la Seine-Saint-Denis dépour vue d'établissements spécialisés pour enfants autistes (0,36 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans pour le département contre 0,56 places pour l'ensemble de la Région Ile-de-France). • Participe au réaménagement urbain du centre-ville de Villepinte : l'IME est pensé comme la première pierre d'un projet plus large créant une interconnexion et un dialogue avec la ville.
Développement économique du territoire	• Recrutement, essentiellement local, de 57,4 équivalents temps plein de façon pérenne pour le fonctionnement de l'établissement. • 21 ETP travaillant sur le chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Le maître d'ouvrage a lancé un appel d'offres ouvert avec publicité pour sélectionner les entreprises maîtres d'œuvre, dans le respect de ses obligations du maître d'ouvrage. Il veille à régler les échéances des fournisseurs dans des délais courts, et s'est engagé sur un objectif d'heures d'insertion sociale.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Projets de partenariat avec Villepinte, l'Education Nationale et le Centre Hospitalier Robert Ballanger, • Concertation avec des représentants d'usagers, notamment en soumettant le projet à des parents d'enfants autistes et concertation avec la mairie de Villepinte pour répondre aux enjeux de mixité, d'intégration des personnes en situation de handicap au cœur de la cité, de déplacements et d'urbanisation. • Communications autour du chantier : réunion d'informations avec les riverains en début de chantier, installation d'un panneau d'affichage à destination des passants, mise en place d'une boîte aux lettres pour les éventuelles plaintes des riverains.

Logement social

Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort

Politique de soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux (créations et réhabilitations) et à la lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux.
Refonte de la politique régionale en 2016, notamment pour axer les efforts de la Région en faveur d'une relance de la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes, en réponse aux difficultés des classes à moyenne à se loger en Ile-de-France et pour œuvrer en faveur de la mixité sociale.

• **Domaine de compétence de la Région :** facultatif
• **Forme d'intervention :** subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales
• **Publics ciblés :** ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux

Informations indicatives sur les actions menées en 2015 :
• 7 614 logements soutenus au titre de l'offre nouvelle
• 5 038 logements soutenus au titre de la précarité énergétique

*Les indicateurs d'impact présentés ci-après et signalés par le symbole * ont fait l'objet d'une vérification externe, voir rapport d'attestation Deloitte.*

Construction nouvelle à la ZAC des Hautes Bornes

Catégorie	Logement social
Intitulé	Dispositif offre nouvelle
Objet	Ex : Construction de 98 nouveaux logements sociaux
Lieu	Choisy-le-Roi – ZAC des Hautes Bornes
Dates clés	Permis de construire délivré le 23/11/2012 ; projet livré le 03/11/2015
Montant total du projet	16,4 M€
Financement Région dans montant total du projet	4,1%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	0,4 M€

Présentation qualitative du projet

- Opération de construction de 98 nouveaux logements locatifs sociaux.
- Mise en œuvre d'une démarche certifiée de développement durable avec un label énergétique ambitieux, supérieur au minimum légal.
- Programme favorisant la mise en œuvre d'énergies renouvelables et permettant la végétalisation d'une partie des toitures.
- Insertion exemplaire du projet dans son environnement immédiat, prévoyant une liaison douce avec l'habitat pavillonnaire voisin se prolongeant vers les cœurs d'ilots et jusqu'à un jardin public.
- Intégration du projet au sein d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), qui participe à la requalification des quartiers sud de la commune grâce au développement d'une offre de logements accompagnée de la réalisation de programmes d'activités type PME/PMI et de commerces.
- D'ici 2020, le secteur sera transformé en un quartier Haute Qualité Environnementale : raccordement à la géothermie pour le chauffage, orientation bioclimatique des bâtiments, récupération des eaux pluviales des espaces publics, stationnement des véhicules en sous-sol. pour l'ensemble des logements, charte paysagère, proximité des transports en commun.
- Maître d'ouvrage : OPH Valophis habitat.

Vie du projet

- Lancement des travaux fin 2013, projet livré fin 2015.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	**144 ETP**	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	**4 ETP**	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**228**	D-7

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères

Management environnemental et éco-conception des projets	• Certification Habitat & environnement profil A (management environnemental, chantier propre…).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Label Effinergie + avec un objectif de baisse de 20% des consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage…) par rapport au niveau de la RT 2012 • Mise en œuvre d'énergie renouvelable (géothermie, solaire)
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Végétalisation des toitures participant : à la rétention des eaux pluviales, au rafraîchissement urbain par évapotranspiration, à la réduction des réflexions et des radiations thermiques ou solaires, à la fixation des poussières. Ces toitures ont par ailleurs des effets isolants et favorisent la biodiversité, • Coefficient de 162 logements / hectare soit une densité cohérente avec les préconisations du SDRIF visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Augmentation de l'offre de nouveaux logements sociaux pour personnes sous conditions de ressources • 5% des logements du programme sont directement adaptés aux personnes en situation de handicaps
Respect des droits fondamentaux	• Droit à un logement suffisant
Développement responsable du territoire	• Inscription du programme dans le projet de rénovation urbaine (PRU) de Choisy-le-Roi, qui se fixe notamment pour objectif la réduction des déséquilibres territoriaux au sein de la ville et offrir une meilleure qualité de vie aux habitants • Développement du réseau de chaleur urbain géothermique
Développement économique du territoire	• Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Mise en œuvre de clauses d'insertion professionnelle dans les marchés, à hauteur de 6% • Processus d'instruction transparent de la subvention avec des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous, • Maîtrise d'ouvrage soumise aux directives des marchés publics.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Programme mis en œuvre dans le cadre du PRU de la ville de Choisy-le-Roi qui a été élaboré en étroite concertation avec la municipalité, les bailleurs sociaux et l'ANRU. • Concertation mise en œuvre en amont auprès des habitants concernés par les porteurs du projet sur le programme global de rénovation urbaine • Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente

La Banane

Catégorie	Logement social
Intitulé	Dispositif Lutte contre la précarité énergétique dans le parc social
Objet	Réhabilitation thermique de 327 logements du bâtiment "La Banane"
Lieu	Villeneuve-la-Garenne
Dates clés	Permis de construire obtenu le 30/06/2010 ; Livraison pré-vue en mai 2016
Montant total du projet	26,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	2,5%
Financement 2015 par les emprunts verts et responsables	0,5 M€

Présentation qualitative du projet

- Opération de réhabilitation thermique de 327 logements locatifs sociaux, avec un objectif d'améliorer significativement les performances énergétiques du bâtiment.
- Un volet ambitieux concernant l'amélioration du confort des logements, avec une extension de la surface de 294 logements sur 327.
- Une restructuration du bâtiment qui permettra la création de 8 nouveaux logements supplémentaires.
- Le projet s'inscrit dans un programme global d'amélioration et de réhabilitation sur l'ensemble immobilier du secteur Haut de la Noue – Jaurès à Villeneuve-la-Garenne qui comprend 5 bâtiments situés au sein d'un parc paysagé de 5,6 hectares.
- L'opération soutenue par la Région concerne le bâtiment le plus emblématique du site. Il s'agit d'un bâtiment en arc, qui lui vaut le nom de « La Banane », construit dans les années 1960 par l'architecte Jean Le Couteur. Ce bâtiment de 327 logements regroupe plus de la moitié des logements de l'ensemble immobilier.
- Maîtrise d'ouvrage : SA d'HLM Coopération et famille.

Vie du projet

- Lancement des travaux fin 2013.
- Le premier logement agrandi a été livré en mai 2014.
- L'opération sera livrée en mai 2016.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	**347 ETP**	A-3
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**762**	D-7
*Emissions de CO_2 évitées par le projet	**1 037 Teq CO_2/an**	E-6

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Démarche de certification Patrimoine habitat : qualité de vie (fonctionnalité des lieux, confort hygrothermique et acoustique, qualité de l'eau et de l'air intérieur,...), qualité environnementale (performance énergétique, réduction des consommations d'eau), coûts d'entretien et durabilité de l'enveloppe.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Label BBC Effinergie rénovation avec une consommation maximum de 104 kWhep pondérés/m² shon /an) • Objectif de réduire de 61,20% les consommations énergétiques du bâtiment et de 62,96% les gaz à effet de serre • Suppression des équipements individuels de production de l'eau chaude sanitaire et mise en place d'une production collective • Création de locaux pour le tri sélectif
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air du logement (travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'un système de ventilation, modernisation de la chaufferie,...) • Agrandissement par l'extérieur de 294 logements sur 327 grâce à un « avancée » des façades d' 1,80 m, qui permet de doubler la surface des cuisines, de créer des loggias ou terrasses pour les appartements en étage et d'aménager des vérandas pour 20 logements du RDC • Remplacement des ascenseurs
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Participe à la lutte contre la précarité énergétique • Amélioration de logements destinés à un public sous plafond de ressources • Participe à la maîtrise des charges et à la réduction de la facture énergétique des ménages : l'impact sur les charges des locataires est estimé à 242 € annuels en moyenne par logement • Mises à niveau normes technique (sécurité incendie, électricité, gaz,...)
Respect des droits fondamentaux	• Droit à un logement suffisant
Développement responsable du territoire	• L'opération s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain de Villeneuve-la-Garenne soutenu par l'ANRU
Développement économique du territoire	• Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous • Les marchés conclus par le bénéficiaire de la subvention sont soumis aux directives des marchés publics
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Le projet (programme de travaux, incidence sur les loyers et les charges) est soumis à une concertation locative et au vote des locataires • Le projet, qui s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain, fait l'objet d'une concertation entre les locataires, la ville et les services de l'ANRU

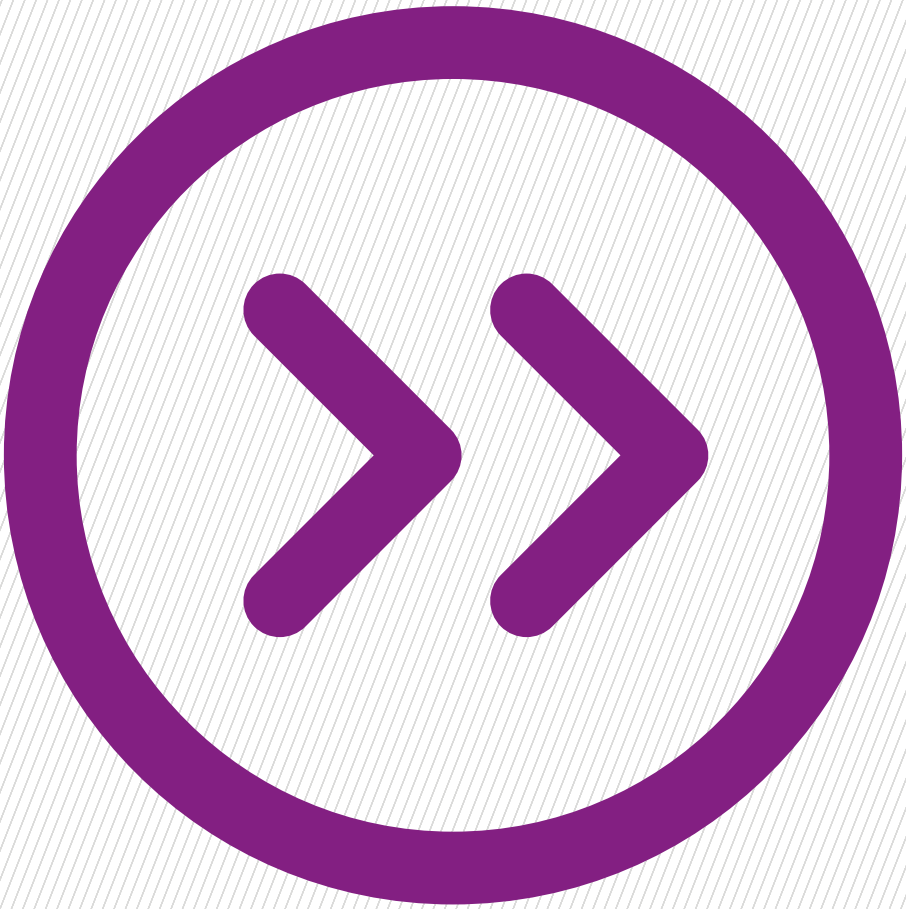

Développement économique et solidaire

Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire

Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire

Renforcement du rôle des régions en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des PME dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
Un nouveau schéma économique SRDEII (Stratégie Régionale Développement Economique Innovation et Internationalisation) devra être élaboré; Ce schéma deviendra prescriptif et la loi confère à la Région la compétence exclusive des aides économiques.

Domaine de compétence de la Région : obligatoire
Forme d'interventions : subventions, dotations en capital, prise de participation
Public ciblé : TPE et PME, pôles de compétitivité, fonds d'investissement pour les PME, fonds de prêt d'honneur, associations de l'économie sociale et solidaire

Trois axes au titre des projets financés en 2015 par les emprunts verts et responsables :

- Accompagnement de la création et du financement des entreprises, avec incitations positives en matière de développement durable :
  > 19 M€ financés en 2015 par les emprunts verts et responsables
  > Exemple présenté : Dispositif PM'UP (11 M€)
- Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien, avec incitations positives en faveur du développement durable :
  > 34 M€ financés en 2015 par les emprunts verts et responsables
  > Exemples présentés : Dispositif AIR - Aide à l'Innovation Responsable (3 M€) et dispositif de soutien aux pôles de compétitivité (20 M€)
- Soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale :
  > 6 M€ financés en 2015 par les emprunts verts et responsables
  > Exemple présenté : Dispositif de soutien à l'activité de micro-crédits de l'ADIE (1M€)

*Les indicateurs d'impact présentés ci-après et signalés par le symbole * ont fait l'objet d'une vérification externe, voir rapport d'attestation Deloitte.*

Dispositif PM'up

Catégorie	Développement économique et solidaire
Intitulé	Axe 1 : Financement et accompagnement de la création et financement des entreprises, avec incitations positives en matière de développement durable
Objet	Ex : Dispositif PM'UP
Acteurs économiques ciblés	PME franciliennes
Montant total du dispositif	10,7 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2015 du dispositif par les emprunts verts et responsables	10,7 M€

Présentation qualitative du projet

- Dispositif d'accompagnement des PME-PMI à fort potentiel de croissance dans leur développement en France et à l'international, avec pour ambition de leur permettre d'atteindre la taille critique nécessaire pour innover et exporter, et, in fine, créer de la valeur et des emplois sur le territoire francilien.
- Aide pouvant atteindre jusqu'à 250 000 €, toutefois seules les aides affectées aux dépenses d'investissements, telles que l'acquisition de nouveaux outils de production, ont été retenues au titre du financement par l'emprunt vert et responsable.
- Dispositif intégrant une conditionnalité de l'aide à la mise en place d'une démarche de progrès RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) à leur projet. Concrètement cette conditionnalité intervient en trois temps :
  - Dépôt de candidature : un autodiagnostic RSE doit être réalisé par l'entreprise,
  - Diagnostic : le conseiller mobilisé pour réaliser le diagnostic financier et stratégique de l'entreprise, l'accompagne dans l'élaboration de sa démarche de progrès RSE,
  - Suivi du projet : chaque année durant les 4 années du soutien régional, les lauréats PM'up rendent compte de l'avancement de leur démarche RSE.
- Promotion d'une démarche RSE comme source de création de valeurs: innovation, réduction de coûts cachés, performance interne par une meilleure mobilisation du personnel autour du projet de l'entreprise, amélioration de l'image auprès des clients finaux et donneurs d'ordre.

Vie du projet

Exemple de projet lauréat en 2015 : l'Union des Forgerons 1000ème lauréat PM'up : www.creersaboite.fr/lemag/actualite/lunion-des-forgerons-1000e-laureat-pmup

- Récompense au palmarès du festival « Films and Companies » pour une vidéo mettant en scène le témoignage de 5 lauréats : www.iledefrance.fr/video-presentation-pm ; www.filmsandcompanies.com/edition_2015.php
- Refonte du dispositif courant 2016 dans l'optique de simplifier, améliorer la lisibilité, améliorer la souplesse et la réactivité de l'aide et plus globalement son efficacité.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**170**	D-9

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• 86% des entreprises lauréates en 2015 engagées sur un volet Réduction des consommations, des ressources et des déchets et réduction des pollutions • 66% des entreprises lauréates en 2015 engagées sur un volet Responsabilité sociale et environnementale des produits/services • 72% des entreprises considèrent que la démarche RSE permettra de réduire leur empreinte écologique.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Deux appels à projets sur le secteur des éco-activités en 2015, et 15 entreprises soutenues dans ce cadre, soit 9% des bénéficiaires. • Règlement du dispositif précisant que les projets relevant du secteur de l'armement, de l'extraction des combustibles fossiles ou du nucléaire peuvent être exclus d'office.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• 60% des entreprises lauréates se sont engagées sur un volet Transport et logement Quelques exemples d'engagements sur le volet transport et logement : Acquisition d'un vélo pour les trajets courts ; Recherche de transporteurs plus écologiques ; Sensibiliser les salariés au co-voiturage
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• 89% des démarches portent un volet Santé et sécurité du personnel • 78% des entreprises lauréates se sont engagées sur un volet Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations
Respect des droits fondamentaux	• Projet qui soutient la liberté d'entreprendre • L'ensemble des entreprises bénéficiaires s'engage à respecter la réglementation. Les services de la Région ont à l'occasion de leurs échanges avec les entreprises effectués un rappel des principales obligations légales auxquelles celles-ci sont soumises.
Développement responsable du territoire	• 63% des entreprises lauréates se sont engagées sur un volet Réduction des inégalités territoriales et équilibre territorial • Exemples : Participer aux forums emplois locaux ; Etablir des partenariats privilégiés avec une ou deux écoles franciliennes ; faire bénéficier plusieurs étudiants de notre expérience, notamment en termes de reprise d'entreprises
Développement économique du territoire	• Au moment de leur dépôt de candidature, les entreprises bénéficiaires employaient 4697 salariés, soit une moyenne de 28 salariés par entreprise. • Estimation de 13,8 créations nettes d'emploi en moyenne par entreprise bénéficiaire 5 ans après leur désignation.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• L'ensemble des entreprises bénéficiaires s'engage à respecter la réglementation. Les services de la Région ont à l'occasion de leurs échanges avec les entreprises effectués un rappel des principales obligations légales auxquelles celles-ci sont soumises. • 72% des entreprises s'engagent sur un volet Comportement sur les Marchés et engagement sociétal de l'entreprise
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• 86% des entreprises s'engagent sur un volet Gouvernance et dialogue social ; • exemple : favoriser la transparence des salaires en mettant en place une grille des salaires à partager avec tous les salariés de l'entreprise. • Désignation des entreprises lauréates des appels à projets PM'up mobilise un jury d'experts composé des personnalités qualifiées représentant les principaux acteurs institutionnels de l'appui au développement des entreprises franciliennes (BPI, fonds d'investissement régionaux, CCI, BusinessFrance, Pôles de compétitivité)

Dispositif régional : Aide à l'Innovation Responsable (AIR)

Catégorie	Développement économique et solidaire
Intitulé	Axe 2 : Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien, avec incitations positives en faveur du développement durable
Objet	Ex : Dispositif AIR
Acteurs économiques ciblés	PME franciliennes
Montant total du dispositif	3,2 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2015 du dispositif par les emprunts verts et responsables	3,2 M€

Présentation qualitative du dispositif

- Aide au développement du programme de RDI (Recherche, Développement, Innovation), soutenant des projets en faveur du développement durable autour des thématiques de l'environnement, de l'économie, de la société ou de la gouvernance.
- Objectif pour les entreprises de répondre à des problématiques résultant des pratiques antérieures aux incidences environnementales et/ou économiques avérées (par exemple : des solutions curatives et préventives aux pollutions ou gaspillage des ressources naturelles), ou répondre à des besoins nouveaux (par exemple en matière de handicap, de vieillissement, de mobilité partagée).
- Sont inéligibles les projets relatifs à l'armement, au nucléaire (hormis le nucléaire médical civil), à la publicité, au marketing, ceux portant atteinte à l'éthique, à l'environnement, aux libertés individuelles.
- Le dispositif AIR est un des trois dispositifs constituant le Fonds Régional pour l'Innovation et la Conversion Ecologique et Sociale (FRICES), piloté par la Région Ile-de-France et Bpifrance. Une convention triennale organise le fonctionnement du FRICES, et donne régulièrement lieu aux ajustements nécessaires pour améliorer l'accès à ces aides et assurer une plus grande efficience de l'action. A noter que AIR est entièrement financé par la Région à l'inverse des deux autres dispositifs (AIMA et Aixpé) qui sont cofinancés à parité avec Bpifrance.

Vie du projet

- 32 projets lauréats en 2015 : 31% sont relatifs à la thématique santé, 12% à l'environnement, la lutte contre la pollution ; 19% au bâtiment et aux matériaux, 6% au TIC, big data ; 16% aux services aux entreprises et aux collectivités et 16% à l'énergie, aux transports à la mobilité.
- 4 commissions AIR entre janvier et juin 2015, date à partir de laquelle l'instruction des aides a été transférée de Paris Région Entreprises à BPI France.
- Les décisions d'attribution se font désormais au fil de l'eau par voie électronique

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**32**	D-9

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères	
Management environnemental et éco-conception des projets	• Conception du dispositif en vue de soutenir des projets intégrant notamment des préoccupations environnementales : sur la gestion des ressources (eau, matières, énergies), sur les moyens de lutter contre la pollution de l'eau, de l'air et des sols, ou encore sur la biodiversité ou la gestion des déchets.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• 12% des nouveaux projets 2015 relèvent de la thématique environnementale. • Exemple de projet lauréat en 2015 : projet de la PME francilienne DULO pour élaborer un « kit de construction » qui permettra de choisir sa future maison grâce à un configurateur 3D, ainsi qu'un service expert de suivi de chantier. Un configurateur permettra de gérer tous les aspects techniques et administratifs afin de s'assurer de la faisabilité de la construction, et de réaliser les constructions à l'aide de matériaux référencés et qualifiés supérieurs à la norme énergétique RT 2012
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Dispositif soutenant les projets en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de travail • Exemple de projet lauréat en 2015 : projet de la PME francilienne SMART AUTOSTOP, qui vise à proposer une application mobile pour favoriser un mode de transport participatif local, avec une nouvelle forme d'auto stop via une mise en relation sans réservation préalable, en temps réel « sur le chemin », entre un piéton et un automobiliste se trouvant à proximité et allant dans la même direction
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Dispositif soutenant les projets en faveur de l'amélioration de la santé, de la sécurité, de la lutte contre l'exclusion • Exemple de projet lauréat en 2015 : projet de la PME francilienne AENITIS TECHNOLOGIE, qui vise à mettre au point un nouveau dispositif médical à usage unique de fractionnement du sang, plus sécurisé, plus rapide et moins coûteux que les pratiques actuelles. Il permettra une consommation énergétique réduite et une production de fractions sanguines sans polluants
Respect des droits fondamentaux	• Le dispositif soutient la liberté d'entreprendre
Développement responsable du territoire	• Le dispositif renforce l'attractivité du territoire en soutenant un tissu de PME dynamiques, porteuses de projets à haute valeur ajoutée en termes environnementaux, économiques, sociaux, ou de gouvernance. Ces PME doivent, par ailleurs, être implantées en Ile-de-France.
Développement économique du territoire	• Sur la base d'une évaluation du dispositif AIR réalisée sur la période 2009-2013, 60% des entreprises ayant bénéficié de la subvention ont commercialisé l'innovation par la suite, et 67% d'entre elles se sont positionnées sur un nouveau marché. Par ailleurs, les résultats statistiques sur Air montrent que l'aide a eu un fort effet sur les effectifs : le projet d'innovation a permis de maintenir des emplois pour 72% des entreprises bénéficiaires et de créer des emplois pour 70% des bénéficiaires. Par ailleurs, une régression statistique réalisée dans le cadre de cette évaluation a suggéré que les entreprises aidées ont enregistré des hausses de salaires et traitements significativement plus importantes que celles qui n'ont pas été aidées.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• S'inscrit dans le cadre du régime notifié n° SA.40391 qui encadre les modalités de l'aide à la RDI des collectivités territoriales • Processus transparent de sélection : la demande d'aide émane de la PME sur un projet clairement identifié. L'expertise est désormais faite par BPI France qui s'assure de l'éligibilité de la demande au regard du dispositif sollicité. Le dossier de demande d'aide doit notamment comporter tous les éléments et informations utiles à la connaissance de l'entreprise et à l'appréciation du projet au regard des critères d'éligibilité. Les dépenses éligibles ne sont prises en considération qu'après l'acceptation du projet par la Région, la date de référence étant alors celle du dépôt du dossier réputé complet. • Le dispositif soutient les programmes de RDI des PME et il se situe donc en amont d'une phase de production / commercialisation.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Des réunions d'information sur le dispositif auprès des entreprises sont organisées au moins deux fois chaque année, et lors de Salons professionnels (Salon des Entrepreneurs notamment).

Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE

Catégorie	Développement économique et solidaire
Intitulé	Axe 3 : Soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale
Objet	Ex : Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE
Acteurs économiques ciblés	Publics très éloignés de l'emploi
Montant total du dispositif	1,4 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2015 du dispositif par les emprunts verts et responsables	1,4 M€

Qualitative presentation of the project

- Soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE afin de favoriser l'inclusion sociale durable de publics très éloignés de l'emploi : les financements proposés par l'Adie facilite les démarches entrepreneuriales des publics très majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux et en grande difficulté d'accès au crédit bancaire.
- Un accompagnement de plus de 1 200 créateurs d'entreprise chaque année, et avec un taux de pérennité des entreprises créées de 70% à 2 ans post création.
- Outre les partenaires cofinanceurs (conseils départementaux notamment, acteurs privés), l'ADIE fonctionne en réseau avec d'autres acteurs de l'accompagnement ou du financement à la création ainsi que 160 bénévoles, anciens chef d'entreprises soucieux de s'investir dans du mécénat de compétences. Cette chaîne de l'accompagnement contribue à la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, la prévention des risques en matière de santé, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Vie du projet

- Stabilité de l'activité en 2015.

Indicateurs d'impact

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**1 274**	D-9

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères

Management environnemental et éco-conception des projets	• Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• 866 primes régionales versées en 2015 aux bénéficiaires de micro-crédits ADIE dont 330 à des créateurs domiciliés dans les Quartiers politique de la ville • Projets créateurs de richesse et de lien social : soutien aux activités de commerce, ambulant ou sédentaire, et participe ainsi au maintien de petits commerces de proximité ou au développement de nouveaux services à la population et aux entreprises
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalité (et prise en compte de la sécurité des personnes)	• 1274 créations d'entreprises (et autant d'emplois créés), dont 70% par des bénéficiaires des minimas sociaux • Une insertion économique durable : 84% des créateurs sont toujours en activité 3 ans après l'obtention du financement : 63% dirige toujours leur entreprise, 21% sont salariés (majoritairement en CDI) ou ont créé une nouvelle activité • 42% sont sortis des minimas sociaux
Respect des droits fondamentaux	• Droit à l'initiative entrepreneuriale pour tous, égalité des chances • Lutte contre les inégalités sociales et territoriales • Lutte contre l'exclusion bancaire • Lutte contre les discriminations (égalité homme/femme, origines, qualification : 5% des bénéficiaires sont illettrés, 18% savent juste lire/écrire/compter)
Développement responsable du territoire	• 37% des bénéficiaires sont issus des Quartiers politique de la ville, dont 57% du département de Seine-Saint-Denis • 5% sont itinérants • 57% sont domiciliés en zone urbaine (reflet de la concentration des activités en Ile-de-France)
Développement économique du territoire	• Chaque créateur financé par l'Adie créée en moyenne 1,2 emplois, soit environ 1 500 créations nettes d'emplois en 2015 (et autant de demandeurs d'emploi en moins) • Le taux de pérennité des entreprises est de 70% à deux ans, comparable à la moyenne nationale
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Un comité de crédit se réunit chaque semaine dans chaque département • Les décisions de crédit sont données au fil de l'eau et garantissent une équité de traitement entre les demandeurs • Tous les conseillers sont formés à la lutte contre les discriminations (genre, origines géo graphiques)
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Un comité de pilotage annuel regroupe tous les partenaires et sponsors • Une Assemblée Générale annuelle avec présentation du bilan et des perspectives

Soutien aux projets de R&D collaboratifs des pôles de compétitivité

Catégorie	Développement économique et solidaire
Intitulé	Axe 2 : Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien, avec incitations positives en faveur du développement durable
Objet	Ex : Soutien aux projets de R&D collaboratifs des pôles de compétitivité
Acteurs économiques ciblés	Membres des pôles de compétitivité franciliens (PME, laboratoires de recherche)
Montant total du dispositif	19,5 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)
Financement 2015 du dispositif par les emprunts verts et responsables	19,5 M€

Présentation qualitative du projet

L'Ile-de-France compte 7 pôles principaux, associations loi 1901: Advancity Paris Region (ville et mobilité durable) ; Astech Paris Region (aéronautique et spatial) ; Cap Digital Paris Region (numérique et usages) ; Finance Innovation (finance) ; Medicen Paris Region (innovation en santé) ; Movéo (automobile et transports en commun) ; Systematic Paris Region (logiciel et systèmes complexes). Par ailleurs, quatre pôles de compétitivité ont vu leur territoire étendu à l'Ile-deFrance : Elastopôle (caoutchouc), Novalog (logistique), Vitagora (nutrition) et Cosmetic Valley (cosmétique).

• Dispositif régional de soutien aux projets collaboratifs de RDI (recherche, développement, innovation) portés par les membres des pôles de compétitivité franciliens (PME, laboratoires de recherche), et visant à favoriser le soutien à l'activité première des pôles de compétitivité, qui consiste en l'émergence de projets de RDI collaboratifs public/privé et l'accompagnement de ses membres dans le montage de ces projets.

• Les pôles franciliens réunissent de 230 membres (Advancity, Medicen, Astech) à près de 1000 membres (Systematic, Cap Digital).

• Tous les projets financés par la Région doivent être labélisés par au moins un pôle de compétitivité francilien.

Pour cela, ils doivent répondre à un certain nombre de critères, et notamment leur intégration dans les domaines d'activités stratégiques du pôle. Le dispositif régional prévoit, entre autres, de soutenir les projets engagés en faveur d'une démarche écologiquement et socialement soutenable.

• Une large partie des projets de recherche et développement labélisés par ces pôles et plus particulièrement par Advancity, Mov'éo, ou Astech ont pour objectif de mettre sur le marché des produits ou services innovants s'inscrivant dans une démarche de développement durable (sobriété des moteurs dans l'aéronautique ou l'automobile, approche sociale et collaborative dans le numérique, systèmes intelligents pour les logiciels...).

• Ces projets innovants ont pour ambition de concourir à l'amélioration de la qualité de la vie, à réduire les inégalités, à proposer de nouvelles solutions pour améliorer notre quotidien dans une approche durable. En cela, ils répondent aux thématique prioritaires fixées par l'agenda 21 de l'Ile-de-France : alimentation et santé (Medicen et Vitagora), énergie et climat (Advancity, Mov'éo, Astech, Systematic), éco-construction (Advancity), biodiversité et eau (Advancity), déchets (Advancity), mobilité durable (Mov'éo, Astech, Advancity, Cap Digital, Systematic).

• Les solutions, services et produits, qui arriveront demain sur le marché à partir de ces projets innovants feront de l'Ile-de-France un territoire en pointe sur les éco-innovations.

• Les projets des pôles de compétitivité sont par nature collaboratifs. Le premier critère de sélection est la participation d'au moins un laboratoire de recherche académique et de deux entreprises. Le financement de ces projets est partagé entre la Région, l'Etat, certains Départements et Communautés d'agglomération. Tous les partenaires sont liés par un accord de consortium qui identifie le rôle et les engagements de chacun.

Vie du projet

• Evènement de l'année, la COP 21 a largement mobilisé les pôles de compétitivité et a été l'occasion de valoriser les projets des pôles de compétitivité sur le stand de la Région. Advancity disposait de son propre stand pour mettre en avant son savoir-faire et celui de ses membres.

• 2015 a vu se terminer le projet PFTplus impliquant les sociétés Transway, Playsoft et l'ESIEE (École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique). Il a permis la mise au point d'une plateforme web et mobile (GoToo : http://www.gotoo.eu) d'incitation aux mobilités durables, développées pour les entreprises, collectivités, particuliers et dans le cadre d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT). L'objectif est d'encourager au report modal via l'information, la récompense et la communauté de voyageur. En plus de l'information mis à disposition, GoToo récompense via le programme de fidélité Soleillos les utilisateurs aux trajets vertueux. Il permet ensuite d'échanger ensuite ses points pour des cadeaux éthiques, durables et de proximité. La Région a financé l'ESIEE pour la réalisation de ce projet.

• Exemples de nouveaux projets financés en 2015 :
> « Reptile » une solution innovante de renforcement par l'intérieur de conduites enterrées sous pression d'eau potable à base de composite thermoplastique et pérenniser ainsi le parc de conduites de transport d'eau et de réduire les pertes,
> « WASTEFORECASTER » : développement d'une plateforme dédiée aux territoires, aux collectivités et à leurs prestataires afin d'optimiser la performance économique et environnementale des activités de collecte et de traitement des déchets.

Indicateurs d'impacts

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	**128**	D-10

Justification de l'éligibilité du projet à chacun des critères

L'exercice de l'éligibilité ci-dessous est fait à partir des projets du pôle Advancity et du pôle Medicen, qui est un exemple :

Management environnemental et éco-conception des projets	• Les projets financés relèvent de thématiques conditionnant la labélisation des projets par le pôle Advancity : - ECOVILLE ou éco-organisation de la ville : une ville de qualité, résiliente, dynamique, diverse et en harmonie interne et externe ; - ECOMOBILITE : un moteur efficient de rencontres et d'accessibilité ; - ECOCONSTRUCTION : un cadre bâti structuré et efficient ; - ECOTECHNOLOGIES : connaissance des milieux et exploitation vertueuse des ressources ; • Advancity est chef de file du plan filière éco-activités d'Ile-de-France.
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Comme en atteste les thématiques prioritaires du pôle, les projets qui émergent du pôle contribuent de fait à ces engagements. Les marchés applicatifs visés sont par exemple : management intelligent de la ville, bâtiments neufs et îlots efficients, rénovation énergétique du parc ancien , ou encore monitoring de la qualité de l'environnement urbain
Contribution à l'aménagement durable du territoire	• Une des thématiques fléchée par Advancity est la logistique urbaine douce, une autre l'écomobilité. Sur ce dernier champ, des projets de mobilités alternatifs, moins polluants et collaboratifs sont développés.
Contribution à l'aménagement durable du territoir et à l'amélioration de la qualité de vie	• Les projets du pôle Advancity ne sont pas les plus pertinents sur ce critère ; on peut citer les projets de Medicen (santé) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie et la santé des personnes malades.
Respect des droits fondamentaux	• Les activités se font toutes en Ile-de-France. Elles respectent donc le droit français.
Développement responsable du territoire	• Le projet soutient l'innovation et la recherche de haut-niveau, et participe ainsi directement au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme..
Développement économique du territoire	• Les projets financés sont par nature des projets dits « à risque » dont la faisabilité et la maturation jusqu'à un produit ou un service finis n'est pas assuré. • En cas de succès, le projet pourra concourir à la création de start-ups (issues des laboratoires de recherche publics impliqués) ou à des produits très innovants à forte valeur ajoutée. Ces produits enrichiront le portefeuille produits des entreprises impliquées dans le projet qui génèrera du chiffre d'affaire en cas de succès, ouvrira de nouveaux marchés etc. • Dispositif qui soutient l'emploi de chercheurs et d'ingénieurs en phase recherche
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Le dépôt des dossiers se fait via un appel à projets avec instruction des dossiers par des experts des pôles (signature d'une charte de déontologique/éthique) puis par des experts sectoriels de l'Etat et de la Région. • La sélection des projets est basée sur des critères définis par le pôle (Advancity est certifié ISO 9001), la sélection finale par la Région repose sur des critères transparents consultable sur l'appel à projets publiés sur un site internet dédié (competitivite.gouv.fr) • Aucun achat n'est fait par la Région et il n'y a pas de relations avec des fournisseurs
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Tous les projets font l'objet d'une signature d'un accord de consortium entre ces partenaires. Seules les parties prenantes internes au projet sont concernées.

Annexes

Annexe 1 : Notice méthodologique

1) Montants affichés dans le reporting (M€)

a : Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération.
Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2015 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

b : Financements 2015 par les emprunts verts et responsables

Le montant affiché correspond à l'ensemble des dépenses 2015 relatives au projet / dispositif correspondant. Seule exception, un montant inférieur de 9,3 M€ à l'intégralité des dépenses constatées sur 2015 a été retenu sur le projet de transport relatif à la construction de la Tangentielle Nord.
Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information, logé au sein de l'Unité Finances, Audit et Contrôle de Gestion de la Région Ile-de-France.
Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet.
Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

c : Allocations des financements entre les 3 emprunts verts et responsables réalisés en 2015

L'allocation des financements a été réalisée avec l'objectif de donner un poids similaire à chaque catégorie de projets pour chaque opération d'emprunt concernée.

2) Méthodologies relatives aux indicateurs d'impact présentés

A : ETP chantiers soutenus par le projet

A-1 : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BT01 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier. Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an

A-2 : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics génèrerait 7,1 emplois directs. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

A-3 : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux

A-4 : Données fournies par le maître d'ouvrage

A-5 : Montant des travaux de 47 000 000 €, multiplié par la part de la main d'œuvre (25%), rapporté au coût horaire moyen (35 €) sur deux ans de travaux (avec 230 jours travaillés par an sur deux ans et 7 heures de travail par jour). Montant des travaux communiqués par la SAERP (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne). Cela est égal à la somme du montant des marchés de travaux attribués par la Commission d'Appel d'offres et le montant prévisionnel du lot Menuiserie.

B : ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.
Nombre d'heures d'insertion =
[Montant du marché Hors Taxes X part de main d'œuvre du corps d'état (de 25% à 60%) X Taux d'insertion (de 5% à 7% selon facilitateur)] / coût horaire moyen
Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.
Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Ile-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion.
Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

C : ETP exploitation consécutifs au projet

C-1 : Estimation réalisée par le service des ressources humaines de la Région, sur la base d'un organigramme cible précisant la ventilation du nombre d'agents techniques des lycées nécessaires au bon fonctionnement du projet (agents de maintenance, agents d'accueil, agents d'entretien général, responsables entretien général et maintenance, agents restauration, magasinier des ateliers...)

C-2 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

C-3 : Estimation réalisée par le maître d'ouvrage sur la base de l'organigramme prévisionnel du futur établissement

C-4 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles règlementaires et le nettoyage.

D : Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

D-1 : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

D-2 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés selon la Notice de Sécurité Incendie – TVAA Thierry Van de Wyngaert - Véronique Feigel Architectes & Associés

D-3 : Fréquentation annuelle du site constatée – Source : Etude de fréquentation (MICA Research)

D-4 : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour le STIF)

D-5 : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic du STIF : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructure), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

D-6 : Données fournies par le porteur du projet, méthodologie non détaillée.

D-7 : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Ile-de-France (2,33 par logements, source INSEE)

D-8 : Nombre de places prévues par l'arrêté n°2014-21 portant autorisation de création de l'IME.

D-9 : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2015

D-10 : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2015

D-11 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés

E : Emissions de CO_2 évitées (teq/an) par le projet

E-1 : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelle de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006).
S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

E-2 : Il s'agit des économies de tonnes de CO_2 annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en cout global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013)

E-3 : Soustraction entre les émissions de CO_2 prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO_2 prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet de transport en commun.

E-4 : Moyenne calculée à partir des Teq CO_2 économisées sur les autres projets de tramway franciliens

E-5 : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients d'émission des différentes énergies, la quantité de CO_2 évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

E-6 : Emissions théoriques liées au chauffage, ECS, électricité, ventilation et éclairage en l'état actuel des bâtiments diminuées des émissions théoriques prévisionnelles issues des calculs de l'étude thermique sur la base du programme de travaux. L'économie est de 34 kg CO_2/m²/an, soit 1 037 teq CO_2 /an compte-tenu d'une surface du projet de 30 512,28 m² SHON

F : Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).
Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :
Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation r' qui annule le bénéfice actualisé.
Le bénéfice actualisé B pour la collectivité :

$$B = -I - \sum_{t=1}^{T} \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^{T} \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T}$$

Avec :

ΔI_{t0+t} les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

a_{t0+t} l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

R le taux d'actualisation (indice des prix à la construction)
I le coût du projet envisagé
R la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

Annexe 2 : Définitions complémentaires et illustrations possibles des critères d'éligibilité

Management environnemental et éco-conception	
Définition Vigeo 2014	« Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité,...) »
Définition complémentaire	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agît d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
Illustrations possibles	- Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.) - Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantier verts, etc.) - Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges, - Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet - Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet.

Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire	
Définition Vigeo 2014	« Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et / ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ».
Définition complémentaire	Le projet favorise la transition écologique du territoire en permettant par exemple une réduction des émissions de CO_2, une économie en ressources naturelles (énergie, eau, déchets, etc.), en favorisant l'adaptation aux changements climatiques à venir, en participant à la protection de la biodiversité.
Illustrations possibles	- Objectif attendu de réduction en CO_2 permis par le projet (par rapport à une situation initiale constatée dans le cas de rénovation ou par rapport à un scénario de référence dans le cas d'une nouvelle construction) - Utilisation des énergies renouvelables - Récupération des eaux de pluie et/ou des eaux grises - Conception du projet dans le respect de la biodiversité avoisinante

Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie	
Définition Vigeo 2014	« Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels ».
Définition complémentaire	Aménagement durable : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains… Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. Qualité de vie : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
Illustrations possibles	- Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.) - Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore,…), bien-être (qualité paysagère, logement digne…) - Accessibilité d'une population à un nouveau service - Ouverture d'un service à une population (qui n'y avait pas accès auparavant)

Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	
Définition Vigeo 2014	« Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels) ».
Définition complémentaire	Le projet peut favoriser : • l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.), • l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc), • la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.), • la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.
Illustrations possibles	- Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité - Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier - Bénéfices du projet pour la santé des personnes concertnées - Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc…) - Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale

Respect des droits fondamentaux	
Définition Vigeo 2014	« Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux ».
Définition complémentaire	Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants : • Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948), • Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969), • Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels (1969), • Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.
Illustrations possibles	- Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers - Droit d'aller et venir - Droit à l'éducation - Egalité des droits et des chances

Développement responsable du territoire	
Définition Vigeo 2014	« Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré ».
Définition complémentaire	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
Illustrations possibles	- Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc. - Insertion dans une zone d'aménagement concertée - Projets innovants participant à la dynamisation du territoire - Projets soutenant directement l'activité économique dans les zones défavorisées

Développement économique	
Définition Vigeo 2014	« Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire ».
Définition complémentaire	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
Illustrations possibles	- Création / soutien à des ETP

Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables	
Définition Vigeo 2014	« Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande,...)».
Définition complémentaire	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
Illustrations possibles	- Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions - Eléments de la démarche «Commande publique responsable» de la Région applicable au projet - Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale

Concertation avec les parties prenantes	
Définition Vigeo 2014	« Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte ».
Définition complémentaire	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
Illustrations possibles	- Dialogue et conertation avec les parties prenantes - Description des enquêtes publiques - Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet

Annexe 3 : Détails du calcul des ETP soutenus par le projet

	ETP soutenus par le projet (b et b')	ETP chantiers soutenus par le projet	ETP insertion soutenus par le projet	ETP exploitation consécutifs au projet (a)
Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs				
Lycée Saint-Denis - Plaine commune	30.0	Na	12.0	18.0
Lycée International - Noisy-le-Grand	36.2	Na	16.2	20.0
Lycée Alexandre Denis - Cerny	7.0	Na	5.0	2.0
Lycée Galilée - Genevilliers	4.0	Na	2.0	2.0
Lycée Boulogne-Billancourt	Na	Na	Na	Na
Lycée Léonard de Vinci - St Germain en Laye	16.0	Na	16.0	Na
Etablissement supérieur à vocation internationale - Campus Jourdan	104.5	104.5	5.2	Na
Maison des Sciences de l'Environnement - Université Paris Est Créteil	49.0	49.0	2.5	Na
Maison de l'Ile de France - Cité Internationale Universitaire de Paris	75.3	71.0	3.0	4.3
Ile de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	133.3	104.3	9.4	29.0
Transport en commun et mobilité durable				
Métro ligne 4	2,180.4	2,180.4	Na	Na
Métro ligne 12	1,913.5	1,913.5	Na	Na
Métro ligne 14	9,798.0	9,798.0	Na	Na
Tramway T3	4,393.5	4,393.5	Na	Na
Tramway T6	2,727.1	2,727.1	Na	Na
Tramway T7	2,260.6	2,260.6	Na	Na
Tramway T8	1,732.4	1,732.4	Na	Na
Tram-train Tangentielle Nord	4,337.0	4,337.0	Na	Na
ex : Transport en commun en site propre Massy-Saclay	411.8	411.8	4.0	Na
ex : Protections phoniques St-Maurice/Maison Alfort/Créteil (mur anti-bruit)	248.5	248.5	Na	Na
Energies renouvelables et efficacité énergétique				
ex : Géothermie - Chelles	Na	Na	Na	Na
Biodiversité				
ex : Aménagement Buttes de Parisis - chemin des crêtes	Na	Na	Na	Na
ex : Restauration de la rivière Bièvre	Na	Na	Na	Na
Actions sociales en faveur des populations vulnérables				
ex : Institut Médico-Educatif Soubiran à Villepinte	78.4	21	2	57.4
Logement social				
ex : Construction de 98 logements à Choisy le Roi	144	144	4	Na
ex : Réhabilitation thermique de 327 logements à Villeneuve la Garenne	347	347	Na	Na
Développement économique et solidaire				
ex : Dispositif PM'UP conditionné à une démarche RSE	nd	non pertinent	non pertinent	nd
ex : Dispositif AIR - Aide à l'Innovation Responsable	nd	non pertinent	non pertinent	nd
ex : Soutien aux pôles de compétitivité franciliens	nd	non pertinent	non pertinent	nd
ex : Soutien aux micro-crédits de l'Adie et de l'Affile 77	nd	non pertinent	non pertinent	nd

(a) S'agissant des projets relatifs au développement économique, il s'agit des créations estimées d'ETP consécutives aux nouvelles subventions octroyées en 2015
(b) Somme des ETP chantiers et ETP exploitation, y compris ETP insertion le cas échéant
(b') Indicateur en gras et italique lorsqu'il a pu être renseigné dans toutes ces dimensions (ETP chantiers et ETP exploitations)

Lexique

ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Certification Patrimoine habitat : valorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

Certification NF Haute Qualité Environnementale (HQE) Bâtiments Tertiaires : permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

Conception bioclimatique : architecture du projet adaptée en fonction des caractéristiques et particularités du lieu d'implantation, afin d'en tirer le bénéfice des avantages et de se prémunir des désavantages et contraintes. L'objectif principal est d'obtenir le confort d'ambiance recherché de manière la plus naturelle possible en utilisant les moyens architecturaux, les énergies renouvelables disponibles et en utilisant le moins possible les moyens techniques mécanisés et les énergies extérieures au site.

Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : document de contractualisation entre l'Etat et la Région établissant une liste de projets devant être menés sur plusieurs années.

DUP : dossier d'utilité publique

Eco-activités au sens du dispositif PM'UP : Projets relatifs au secteur des éco-activités dès lors qu'ils apportent une réponse aux enjeux énergétiques ou qu'ils portent sur la mesure, la prévention et la réparation des pollutions environnementales

Energie grise : correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation

Label Effinergie + : ce label vise à aller plus loin que le label BBC dans la performance énergétique des constructions neuves. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWhep/m²/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWhep/m²/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité à l'air sont également renforcées par rapport au label BBC.

Label BBC Effinergie rénovation : le label concerne les constructions résidentiels rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m².an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Ile-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

Pôles de compétitivité : Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Ile-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

Report modal : permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

TCSP: transport en commun en site propre

ZAC: zone d'aménagement concertée

Ce document est un reporting qui s'inscrit dans le cadre des émissions obligataires environnementales et socialement responsables réalisées par la Région Ile-de-France en 2015. Il est destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Ile-de-France.

Crédits photographiques

Couverture : Gérard Rollando «Tramway T6» ; p.13 : Pierre-Yves Brunaud / Picturetank ; p.14 : Brenac-Gonzalez / Berim / AGI2D ; p.16 : Pierre-Yves Brunaud / Picturetank ; p.18 : Celnikier et Grabli ; p.20 : Jean-Pierre Lott ; p.24 : Tank Architectes (L. Veauvy – O. Camus) ; p.26 : Thierry Van de Wyngaert - Véronique Feigel Architectes Associés ; p.30 : CiuP – Jon Ongkiehong ; p.32 : Émile Loreaux / Picturetank ; p.35 : Rafaël Trapet / Aleph / Picturetank ; p.42 : Jean-Marc Armani / Picturetank ; p.44 : Gérard Rollando ; p.49 : Hugues-Marie Duclos ; p.57 : Ludovic Le Couster / Picturetank ; p.61 : Marie Genel / Picturetank ; p.62 : AEV-L'Agence nature-F. Chenel ; p.64 : SMBVB ; p.67 : Jean-Robert Dantou / Picturetank ; p.71 : Cyrus Cornut / Dolce Vita / Picturetank ; p.74 : IMAGES IN AIR ; p.77 : Ludovic Le Couster / Picturetank ; p.78 : Rafaël Trapet / Aleph / Picturetank ; p.80 : Florence Joubert / Picturetank

Région Île-de-France
Unité Finances, Audit
et Contrôle de gestion
35 boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 00

www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance

@iledefrance

Région Île-de-France – Mai 2016. Conception graphique : unité communication/Région Île-de-France. Impression (FSC) : service imprimerie/ Région Île-de-France